

242 novembre 2016

direction

9/10



L'impatience!



syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale

Sommaire



20 ALERTE SOCIALE : LES COLLÈGUES ONT MANIFESTÉ EN NOMBRE

Belle réussite pour les manifestations du 21 septembre, avec de très larges échos dans les médias. Notre ministère ne peut plus ignorer les attentes des personnels de direction, tant pour leurs conditions de travail, que pour l'indispensable reconnaissance en terme de carrière.



31 TIC TAC TOC ?

Direction vous propose un dossier consacré aux technologies de l'information et de la communication, un domaine en perpétuel mouvement où, comme le souligne François Ségurel, « nous devons presque chaque année reconsidérer nos *a priori* ».



52 CENT FOIS SUR LE MÉTIER... LE CALENDRIER SCOLAIRE

Une commission spécialisée « calendrier scolaire », à laquelle participe le SNPDEN, a été mise en place. À l'issue de la 4^e rencontre, une question reste en suspens : « pour qui aménage-t-on le calendrier scolaire ? ».

- 6 ÉDITO
- 8 ACTUALITÉS
- 18 SNPDEN DANS LES MÉDIAS
- 20 ALERTE SOCIALE
- 28 CARRIÈRE
- 29 MÉTIER
- 31 DOSSIER TICE
- 52 ÉDUCATION & PÉDAGOGIE
- 55 VIE SYNDICALE
- 57 OUVRAGES PARUS



Philippe TOURNIER
Secrétaire général
philippe.tournier@snpden.net

Peut-être fut-ce
une erreur mais voilà :
il n'y a pas de touche
« replay » en histoire
et aucune circulaire ne
renouera le fil cassé de
la tradition perdue

Mauvaise tournure

Deux décisions récentes du ministère ont suscité quelques remous. Bien sûr, du fait des conditions plus ou moins réalistes de leur mise en œuvre : cette désinvolture est maintenant habituelle même si on ne s'y fait toujours pas. Mais s'y ajoute aujourd'hui le malaise que suscite un arrière-plan « idéologique » passablement confus. Au moment où l'école doit faire face à de graves tensions qui déchirent le tissu social, des initiatives inutiles et erratiques semblent s'ingénier, par légèreté ou inadvertance, à mettre de l'huile sur le feu.

LE C2RDNBCFG

Organisées dans les établissements scolaires jusque dans les années 1970, les distributions de prix se sont ensuite étiolées, emportées par l'air du temps avec les blouses et les encriers. À l'époque, c'est un mouvement qui a été plutôt encouragé par le ministère de l'Éducation nationale au nom d'une modernité qu'il voulait définitive. C'est ainsi que la France a perdu à peu près toutes ses traditions scolaires (et même universitaires) contrairement à la plupart des pays comparables : qui ne connaît la *graduation ceremony* des *high schools* américaines ? Peut-être fut-ce une erreur mais voilà : il n'y a pas de touche « replay » en histoire et aucune circulaire ne renouera le fil cassé de la tradition perdue. Cependant, depuis le début des années 2000, on a assisté à un « revival » des remises de diplôme, plutôt du baccalauréat que du brevet, mais il semble qu'il s'agisse d'un mouvement souvent peu pérenne, et rares paraissent les établissements qui l'ont déployé sur de longues périodes au point de créer une nouvelle tradition. Mais, remise de diplômes ou pas, c'est bien une affaire locale : il s'agit de la communauté de l'établissement. Et pourtant, dans sa fièvre nouvelle de « caporalisme intrusif », le ministère, qui n'a certainement aucun autre dossier plus important à traiter, s'est mis en tête que soit organisée partout une « cérémonie républicaine de remise du diplôme national du brevet et du certificat

de formation générale » (on fait dans le léger : C2RDNBCFG...). Le premier mouvement n'est pas celui de l'hostilité mais, à l'analyse, il s'agit du prototype de la fausse bonne idée qui montre une réflexion bien légère et, surtout, fort peu de sensibilité aux questions sociales qui minent aujourd'hui l'école. Lisons la littérature officielle, toujours au style vraiment inimitable, sur cette cérémonie : « La Nation reconnaît, à travers une cérémonie républicaine de remise du diplôme national du brevet et du certificat de formation générale, le mérite de l'élève qui s'est impliqué avec succès dans ses apprentissages scolaires » et « cette cérémonie rassemblera la communauté éducative [...] autour des élèves qui achèvent leur parcours scolaire commun. Elle permettra de dire le rôle essentiel de l'école dans la République et de féliciter les élèves qui ont obtenu leur premier diplôme. Elle donnera à voir aux élèves qui les suivent au collège des modèles de réussite ». Puisque la ministre a enrôlé Roland Barthes (qui en aurait sûrement été ravi...) dans son discours lors de celle à laquelle elle a assisté, décortiquons les « non-dits » de cette cérémonie hybride.

UNE RÉPUBLIQUE PAS POUR TOUS

Premier non-dit : la République n'est pas pour tout le monde. En effet, dès 15 ans, un élève sur six (14 % d'échecs au DNB) est

très officiellement exclu de cette cérémonie qui est supposée grouper la communauté autour de la réussite. Enfin pas tout à fait : un sur vingt dans les collèges de centre-ville, un sur quatre dans les zones les plus difficiles, le tout recouvrant des clivages sociaux et culturels qui achèveront de persuader une partie de la jeunesse que cette école et cette République ne sont pas pour eux comme on peut le mesurer par toutes sortes de signaux qui devraient alarmer (incidents lors des minutes de silence, propos tenus en EMC, effrayant sondage de l'institut Montaigne sur la propagation du fondamentalisme chez les scolarisés). En fait, on mélange deux idées qui, chacune, aurait pu avoir sa place mais dont l'association est détonante : d'un côté, une remise de diplômes (qui ne concerne que les lauréats et n'est ni républicaine, ni pas républicaine) et, de l'autre, une cérémonie républicaine qui doit alors associer toute la communauté (brevet ou pas). Il est dangereux pour l'avenir d'ainsi exclure la partie la plus fragile de la France de demain de la communauté sous prétexte de n'avoir pas eu le brevet et de laisser entendre que celui qui n'a pas de diplôme n'est pas vraiment un citoyen de cette République des autres.

DOIT-ON BREVETER LES CITOYENS ?

Deuxième non-dit : la citoyenneté est réduite à la possession d'un diplôme. L'instauration d'un quasi-lien de causalité entre la réussite à un diplôme et la reconnaissance d'une citoyenneté pleine et entière devrait poser pour le moins problème à ceux qui sont attachés à la République. D'une certaine façon, la pompe de la « cérémonie républicaine de remise » du brevet apprend symboliquement aux élèves de 15 ans qu'ils vivent dans une société raidie et peu mobile où les places dans la société se distribuent autour des diplômes, que 15 % d'entre eux disparaîtront à chaque étape et que les ultimes survivants seront les dirigeants. Et il n'y a qu'un seul modèle de réussite donné à voir : l'unique mérite est académique (dont on connaît depuis un demi-siècle les biais sociaux) et les talents qui ne sont pas couronnés par un diplôme scolaire n'existent pas. Les élèves comprennent ainsi très bien ce qu'on leur dit et maintenant leur souligne avec emphase : s'ils n'ont pas leur brevet à quinze ans, ils n'auront définitivement jamais pleinement leur place (à moins d'avoir un « quart d'heure de gloire » autrement). On a un peu de peine à trouver où est le caractère républicain de ce modèle d'organisation de société qui explique à la fois la « diplomatie » malade de notre pays et le climat anormalement stressé de nos écoles. Le ministère devrait recruter des idéologues du PC chinois habitués aux contorsions de la pensée pour faire le lien entre les « non-dits » de cette cérémonie et les objectifs affichés d'école « inclusive ».

COMMENT SUSCITER UNE CASTE D'ÉLUS

Si les collégiens sont ainsi mis dans le bain des travers de la société française, les lycéens, eux, découvrent comment constituer une caste dirigeante. Ne revenons pas sur les conditions rocambolesques de modification des modalités d'élection des représentants des élèves au conseil d'administration des lycées : elles ne témoignent que d'une simple absence de sérieux qui n'a pas échappé non plus aux lycéens auxquels on a expliqué une chose puis une autre. Les institutions, déjà peu considérées par eux, n'y gagnent aucun crédit supplémentaire et rien de tel pour ruiner le travail fait en EMC. Mais le pire n'est pas là : ce texte nouveau qui fait que les seuls élus des élèves au CA sont ceux qui le sont au CVL crée mécaniquement une « caste » de professionnels de la représentation lycéenne simplement du fait du temps qu'ils devraient y passer. Les lycéens « ordinaires » sont plus volontiers délégués de leur classe. On éloigne donc les « élus lycéens » des lycéens en cherchant à dévaluer les délégués de classe, démocratie de proximité accessible et compréhensible, au profit de la poignée de ceux qui préparent sciences-po ou font déjà de la politique. Pour avoir siégé régulièrement au CNVL depuis plus de quinze ans, je dois dire que l'évolution de sa composition est saisissante : aux élus variés, souvent issus de l'immigration et en série technologique du début des années 2000 a succédé aujourd'hui un public homogène largement masculin, « caucasien », en série générale et qui s'exprime très bien. Je vous recommande de visionner la vidéo du CNVL de 2013 qui est sur le site du ministère (rubrique vie lycéenne) et comparer ces élus, déjà fort habiles, à vos « vrais » élèves. Cette « professionnalisation » des élus lycéens a comme résultat d'éloigner les élèves lambda de l'engagement et de maintenir la « démocratie lycéenne » sous respiration artificielle depuis quinze ans. Après Barthes, Rosanvallon...

Ni dans le cas de cérémonie, ni dans celui de l'élection des représentants des lycéens, l'intention du ministère n'était d'exclure les uns d'un côté, de créer une caste d'élus de l'autre mais ce sont bien les résultats à craindre, « dommages collatéraux » du brutalisme empressé en vogue où les décisions sont prises sans vouloir entendre parler d'une réalité gênante de l'école qui, elle, prend mauvaise tournure. C'est aussi contre cela que se dressent les personnels de direction : cette conduite des affaires à la fois erratique et brutale qui perturbe le fonctionnement des établissements, s'empêtre dans le subalterne et ne répond à rien d'essentiel. Un autre pilotage est une revendication majeure du SNPDEN. □

Prototype de la fausse bonne idée qui montre une réflexion bien légère et, surtout, fort peu de sensibilité aux questions sociales qui minent aujourd'hui l'école

Une société raidie et peu mobile où les places dans la société se distribuent autour des diplômes, [...] 15 % d'entre eux disparaîtront à chaque étape et [...] les ultimes survivants seront les dirigeants

Actualités

ÉLECTIONS LYCÉENNES : DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

1 Quelle pénible habitude du ministère de l'Éducation nationale de modifier inopinément les règles de procédure en cours dans les établissements : l'an passé c'était les inscriptions au baccalauréat (alors qu'elles étaient en cours et les établissements laissés dans l'ignorance), chaque année celles d'APB modifiées en dernière minute au gré de priorités changeantes..., aujourd'hui il s'agit des règles relatives aux élections lycéennes ! Et demain ?

En effet, alors que les procédures électorales ont déjà été engagées dans les établissements, et les élèves informés sur les modalités d'élection de leurs représentants, un décret du 16 septembre (n° 2016-1228) paru au BO du 22 septembre accompagné de sa circulaire d'application, est venu radicalement modifier l'architecture de la désignation des représentants des lycéens au conseil d'administration. Faire et défaire c'est toujours travailler !

Dénonçant cette publication tardive du texte*, alors qu'il avait voté contre au CSE du 9 juin, le SNPDEN juge ainsi que son application pose problème alors que nombre de classes ont déjà élu leurs délégués, que les référents « vie lycéenne » n'ont pas trop l'air au courant et n'ont généralement rien pré-

paré, et ce d'autant que la circulaire sur « l'acte II de la démocratie lycéenne » publiée le 15 septembre, supposée en faire le bilan, n'en fait aucunement état ! Le syndicat déplore par ailleurs que les délégués de classe, pourtant considérés comme les plus légitimes par les lycéens, y soient transformés en « élus passifs » au profit exclusif des élus au CVL. « Le fonctionnement laborieux des CVL, hors des établissements sociologiquement les plus privilégiés, signifie que dans de nombreux établissements où il n'y a pas assez (ou pas du tout) de candidatures au CVL, la représentation des élèves au CA pourrait finir par être réduite, voire disparaître complètement, sous prétexte d'améliorer la « démocratie lycéenne » ».

À quand la fin de cette « désinvolture vis-à-vis des établissements et des équipes » qui a fait se rassembler des milliers de collègues devant les recto-

rats le 21 septembre !

Le message ne serait-il pas bien passé ?

Si la non-application de ce texte absurde entraînerait la nullité potentielle de tous les actes du conseil d'administration en cas de contentieux, le SNPDEN a tout de même donné la consigne aux collègues de « laisser faire le processus électoral « naturel » sans inter-

venir pour chercher ou trouver des candidats au CVL et au CA ».

* Communiqué du 22 septembre, *Lettre de direction* 628 du 23 septembre et 630 du 27 septembre (www.snpden.net)



JOURNAUX LYCÉENS EN LIGNE : UNE BROCHURE PRATIQUE SUR LES DROITS ET LA DÉONTOLOGIE

2 L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne, auquel le SNPDEN participe ès qualités avec d'autres organisations syndicales, associatives et fédérations, a publié pour cette rentrée 2016 une brochure sur les droits et la déontologie pour les journaux lycéens en ligne.

Support incontournable d'expression des journalistes lycéens, les journaux en ligne font l'objet d'une législation spécifique et parfois complexe que l'Observatoire a ainsi tenté de vulgariser à travers cette brochure, téléchargeable sur son site : www.obs-presse-lyceenne.org.



Dans le cadre des mesures pour la refondation de l'éducation mise en place par l'Éducation nationale, il est demandé que l'éducation aux médias prenne pleinement en compte les enjeux numériques et les usages qui en découlent, et que la création de

médias dans chaque établissement soit favorisée. Le développement des supports numériques contribue à diversifier les supports d'expression et ainsi à multiplier les espaces de débats. Dans ce cadre, la brochure de l'observatoire a pour objectif d'expliquer les droits, la déontologie et les responsabilités qui incombent à chaque lycéen « journaliste » choisissant de s'exprimer dans un journal lycéen en ligne.

Quels droits au sein d'un journal en ligne? Quelle mise en pratique de ces droits pour la presse lycéenne en ligne? Suis-je responsable de mes écrits? Puis-je reproduire les productions des autres? Quels rôles puis-je avoir dans mon journal? Quelles lignes éditoriales adopter? Quelle utilisation des ressources spécifique au journal en ligne? Autant de questions que peuvent se poser les journalistes lycéens et qui trouvent des réponses dans cette brochure, qui s'adresse également à l'ensemble de la communauté éducative. L'Observatoire invite d'ailleurs toutes les personnes concernées à la mettre à disposition des élèves et des personnels des lycées.

INFORMATION RETRAITE

3 Pension de réversion : 4 mois, c'est à présent le délai à l'issue duquel la pension de réversion doit être versée après le dépôt d'une demande complète. Ce délai de garantie de versement est instauré par le décret 2016-1175 du 30 août 2016 publié au journal officiel du 31 août et est applicable aux demandes de pensions de réversion relevant du régime général de sécurité sociale déposées à compter du 1^{er} septembre 2016. Une circulaire de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)* en date du 1^{er} septembre 2016 précise les conditions de ce versement dans le délai de quatre mois. Rappel : la pension de réversion qui correspond à une partie de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier l'assuré décédé (salarié ou fonctionnaire) est versée, sous certaines conditions, au conjoint survivant, aux ex-conjoint(s), ou aux orphelins jusqu'à leurs 21 ans (si le défunt était fonctionnaire).

Polypensionnés : en application de la loi du 20 janvier 2014 portant sur la réforme des retraites, deux autres décrets** publiés au journal officiel du 2 septembre prévoient que les personnes ayant cotisé à plusieurs régimes de retraite dits « alignés » (régime général, salariés agricoles, RSI), pourront bénéficier, à partir du 1^{er} juillet 2017, de la liquidation unique des pensions de retraite. Voilà qui devrait

ainsi simplifier la situation des futurs retraités concernés (un seul interlocuteur au moment du départ à la retraite, une carrière comptabilisée dans son ensemble au sein des régimes alignés, un seul calcul de la retraite et une seule pension de retraite de base servie). À cet effet, l'un des



deux décrets détermine notamment le régime qui devra verser la pension unique. En règle générale, il s'agira du dernier régime d'affiliation des assurés. Par ailleurs, le régime de retraite saisi en premier par les assurés pour une demande de pension de retraite de base sera dans l'obligation de se mettre en relation avec les autres régimes pour procéder à la détermination du régime compétent. Les assurés seront ensuite informés de la désignation du régime compétent effectuant la liquidation unique de leur pension de retraite.

* www.legislation.cnav.fr/Documents/circulaire_cnav_2016_40_01092016.pdf
** Décrets n° 2016-1188 et 2016-1189 du 1^{er} septembre 2016.

PLAN NUMÉRIQUE : UN EFFORT PARTICULIER POUR LES COLLÈGES RURAUX

4 Dans le cadre du plan numérique pour l'éducation, la ministre de l'Éducation nationale et le Commissaire général à l'investissement ont annoncé le 15 septembre qu'une enveloppe supplémentaire de 25 millions d'euros serait allouée, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA), aux départements ruraux afin de leur permettre de doter leurs collèges d'infrastructures nécessaires aux usages numériques. Ce financement apporté par le PIA sera plafonné à 25 000 euros par collège.

Le ministère considère en effet qu'il y a jusqu'à présent « trop peu d'établissements ruraux » sur les quelque 2 000 collèges retenus depuis le début du plan

numérique pour l'éducation, plan qui doit se poursuivre avec le lancement à l'automne d'un nouvel appel à projets, suivi d'un 3^e appel en novembre 2017. Cette mesure spécifique qui prévoit un financement « sur la moitié du coût des investissements requis pour mettre à niveau les infrastructures des établissements des départements ruraux et permettre un accès au réseau internet à un débit suffisant dans l'établissement » apparaît essentielle pour le ministère dans une logique d'égalité territoriale et en cohérence avec les engagements pris en faveur de la ruralité, lors du dernier comité interministériel aux ruralités du 20 mai dernier. Les modalités précises de cette mesure sont en discussion avec l'Assemblée des départements de France.

Au total, le programme « Écoles connectées » consacrera ainsi « 50 millions d'euros au déve-

loppement des infrastructures (montée en débit, réseau wifi de l'école, mise en réseau des écoles et du collège par un ENT) et pour l'acquisition de tableaux blancs interactifs » indique le communiqué du ministère, et le nouveau dispositif en faveur des collèges ruraux devrait contribuer « à atteindre l'objectif de 50 % de collèges numériques à la rentrée 2017-2018 ».

Pour en savoir plus sur les grandes étapes du plan numérique : ecolenumerique.education.gouv.fr/

» L'école change avec le numérique »
#EcoleNumerique

STATISTIQUES 2016 DU SYSTÈME ÉDUCATIF

5 La 33^e édition de *Repères et références statistiques (RERS)** est parue. Publication annuelle de la direction statistique (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale depuis 1984, cet ouvrage réunit en un seul volume toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif et fournit également un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.



Organisé en douze chapitres et 187 thématiques, le RERS apporte chaque année des éclairages nouveaux en fonction de l'actualité et des derniers résultats d'études. Ainsi, l'édition 2016 propose notamment de nouvelles pages sur le climat scolaire et la violence dans les lycées, les élèves résidant dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville, le devenir des élèves en situation de handicap à dix ans ou encore sur les compétences langagières et la littératie** en fin de collège et celles en lecture sur support numérique.

* Le document peut être feuilleté en ligne ou téléchargé en format imprimable sur www.education.gouv.fr/cid57096/repere-et-references-statistiques.html

** l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités.

PROGRAMME COLLABORATIF D'ÉDUCATION NUMÉRIQUE POUR LES PUBLICS SCOLAIRES

6 Véritable opportunité en matière d'apprentissage et d'accès au savoir, l'usage exponentiel des tablettes, des applications web et de tout contenu numérique pose aujourd'hui la question de leur utilisation raisonnée et responsable. Pour tenter d'y répondre, le groupe MGEN a annoncé

le 6 septembre le lancement d'un vaste programme collaboratif d'éducation numérique à destination des publics scolaires, afin de sensibiliser enfants et adolescents aux enjeux de la protection de la vie privée sur Internet et les aider à se prémunir des risques liés à la circulation des informations privées.

Placé sous le parrainage du secrétariat d'État chargé du numérique, le programme qui s'inscrit dans une double logique de prévention des risques – de protection de l'enfance – et d'éducation citoyenne, se donne pour objectif de répondre aux questions relatives à l'identité numérique, à la réglementation, à la sécurité numérique et aux nouveaux usages. Il s'appuiera sur des ressources pédagogiques mises à la disposition de la

communauté enseignante et proposera également des actions de sensibilisation directe des enfants par des intervenants formés à ces enjeux.

L'ensemble de la communauté éducative sera ainsi mobilisé. Les ressources et actions seront conçues lors d'ateliers réunissant experts du numérique, membres de la communauté éducative, associations engagées dans le domaine de la citoyenneté, parents d'élèves...

Le groupe MGEN sollicitera ses militants et salariés ainsi que les adhérents. Un appel à participation est lancé pour l'élaboration du programme et son déploiement dans les territoires et des « référents innovation » volontaires seront sélectionnés dans chaque région. Formés et accompagnés par des experts du numérique pour la phase de déploiement du programme, ces référents auront pour mission de fédérer les acteurs locaux, organiser des ateliers et des actions de sensibilisation. Aucune connaissance particulière dans le numérique n'est nécessaire pour s'inscrire et participer aux ateliers de co-création.

La phase de co-construction du programme se déroule jusqu'en décembre 2016, afin d'engager le déploiement à partir de janvier 2017.

Pour s'inscrire: www.education-numerique-mgen.com



APPRENTISSAGE ET ÉDUCATION DES ADULTES DANS LE MONDE

7 L'institut de l'Unesco pour l'apprentissage tout au long de la vie vient de publier son 3^e rapport (GRALE III)* dont l'objectif principal est de dresser un état des lieux des progrès accomplis par les pays dans la mise en œuvre des engagements pris en matière d'éducation et d'apprentissage des adultes lors de la Conférence internationale sur l'éducation des adultes en 2009 (CONFINTEA VI).

L'étude, qui s'appuie sur les réponses de 139 pays, montre ainsi que la plupart ont réalisé des progrès dans le domaine de l'éducation et de l'apprentissage des adultes depuis 2009, qu'il s'agisse de l'élaboration de politiques, de la gouvernance, du financement, de la qualité ou de leur capacité à atteindre leur public. En outre, 124 pays considèrent que l'éducation et l'apprentissage des adultes ont un impact important sur la santé, le bien-être, la citoyenneté, la cohésion sociale, la diversité et la tolérance.

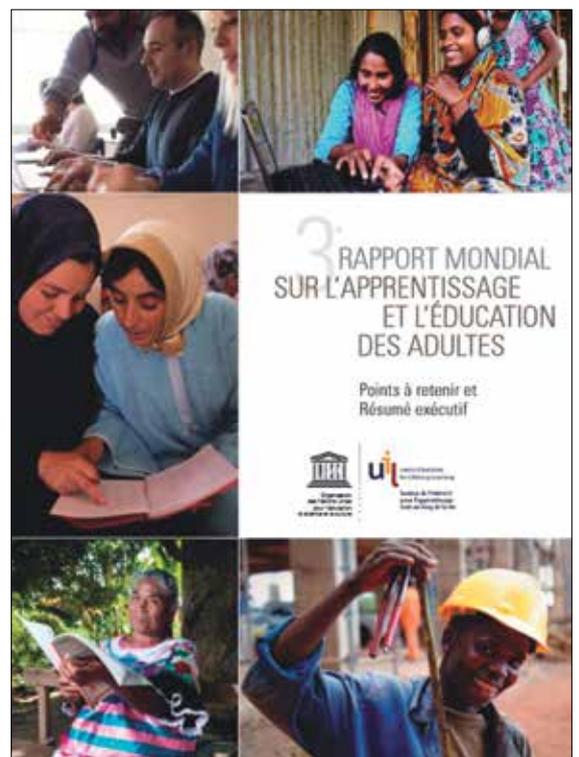
Cependant, si 75 % des pays font part d'une amélioration substantielle de leur législation en la matière, on dénombre cependant aujourd'hui encore quelques 758 millions d'adultes dans le monde – dont 115 millions

de jeunes âgés de 15 à 24 ans – incapables de lire ou écrire une phrase simple. De plus, « la plupart des pays n'ont pas atteint l'objectif du mouvement de l'Éducation pour tous d'améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes d'ici à 2015. Seuls 39 pays ont pu atteindre cette cible ».

Pour l'Unesco, l'inégalité entre les sexes constitue un autre défi à surmonter. Alors que le développement social dépend largement de la participation des femmes, le rapport souligne que la majorité des exclus de l'école sont des filles, ces dernières ne disposant pas d'un accès égal à l'alphabétisation ou à l'éducation et l'apprentissage des adultes. Ainsi, dans le monde, « 9,7 % des filles ne sont pas scolarisées contre 8,3 % des garçons ». De même, elles représentent encore 63 % des adultes présentant de faibles compétences en alphabétisation. Il est toutefois encourageant de noter que dans 44 % des pays sondés, les femmes sont plus nombreuses dans l'éducation et l'apprentissage des adultes que les hommes.

S'appuyant sur de nombreux exemples concrets, ce troisième rapport souligne ainsi l'importance de l'apprentissage et l'éducation des adultes et leur contribution majeure à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à horizon 2030.

* Points à retenir et résumé exécutif: <http://uil.unesco.org/system/files/grale-3-resume-executif.pdf>



PARTENARIAT EN FAVEUR DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF ET DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

8 Dans le cadre du déploiement des usages du numérique pédagogique et de son accompagnement, les sociétés Unowhy et Worldline (filiale du groupe Atos) se sont associées avec le ministère de l'Éducation nationale dans une convention de partenariat permettant de proposer « l'écosystème français complet SQOOL*, intégrant une tablette tactile, un environnement logiciel éducatif et un hébergement souverain des données ».

Ce partenariat devrait ainsi permettre « la construction d'un espace numérique d'échange des pratiques innovantes d'e-éducation pour les enseignants, la création d'un espace d'autoformation

aux nouvelles technologies de l'e-éducation pour les cadres de l'administration de l'Éducation nationale, la production d'un livre blanc à destination des collectivités territoriales, le développement d'une plateforme ouverte d'accès aux ressources pédagogiques des éditeurs de la EdTech française et la création d'un baromètre des usages du numérique éducatif », précise le communiqué du ministère du 21 septembre annonçant ce conventionnement. Conclu à titre gracieux, il s'inscrit dans le cadre du développement des relations du ministère avec les acteurs du numérique éducatif, qui proposent aux collectivités et aux équipes pédagogiques

des équipements et ressources numériques divers, adaptés aux besoins des élèves.

* SQOOL est issue d'une expérimentation de plus de trois ans menée dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA). Le système s'articule autour de six piliers fondamentaux répondant aux usages et besoins spécifiques des établissements scolaires (www.sqool.fr).



ENGAGEMENT TENU OU TÊNU ?

9 Dans un communiqué sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2017, la ministre de l'Éducation nationale a confirmé l'engagement du Président de la République de créer 60 000 postes dans l'Éducation d'ici 2017.

Chiffres à l'appui, ce PLF prévoit en effet la création de 12 842 postes dans l'Éducation venant s'ajouter aux 47 158 postes créés à ce jour. Ainsi, « entre les rentrées 2012 et 2017 », précise le communiqué, 54 000 postes auront été créés dans l'Éducation nationale répartis ainsi : 25 938 enseignants-stagiaires (dont 310 CPE), 20 611 enseignants titu-

lares (dont 350 CPE), 4 251 emplois d'aide aux élèves en situation de handicap, 2 150 assistants d'éducation, 600 personnels médico-sociaux et 450 personnels administratifs. Ce qui fait que pour le premier degré public, 23 639 postes auront été créés ; dans le second degré public, 21 809 postes et dans l'enseignement privé (1^{er} et 2nd degrés sous contrat) 4 753 postes.

Schéma d'emplois

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
1^{er} degré	1 000	4 864	4 842	4 211	4 411	4 311	23 639
Enseignants	1 000	295	800	811	3 411	4 311	10 628
Enseignants stagiaires	0	4 569	4 042	3 400	1 000	0	13 011
2nd degré	100	5 778	4 522	3 659	3 100	4 650	21 809
Enseignants	0	0	- 500	1 450	2 509	4 400	7 859
Enseignants stagiaires	0	5 646	4 854	2 199	591	0	13 290
CPE	100	0	0	0	0	250	350
CPE stagiaires	0	132	168	10	0	0	310
Privé (1^{er} / 2nd degrés)	0	1 129	1 123	1 001	500	1 000	4 753
Enseignants	0	0	- 60	334	500	1 000	1 774
Enseignants stagiaires	0	1 129	1 183	667	0	0	2 979
AESH	1 500	350	350	350	350	1 351	4 251
Personnels médico-sociaux	0	50	150	100	100	200	600
Personnels administratifs	0	100	0	100	100	150	450
Assistants d'éducation	0	0	0	0	2 150	0	2 150
Divers (stagiaires M2, ...)	1 726	- 3 195	- 2 183	0	0	0	- 3 652
Total Education nationale	4 326	9 076	8 804	9 421	10 711	11 662	54 000
Total Enseignement supérieur	0	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
Total Enseignement agricole	80	230	180	165	165	180	1 000
Total Education	4 406	10 306	9 984	10 586	11 876	12 842	60 000

Certes, le projet de loi de finances 2017 prévoit des créations de postes nettement plus importantes qu'en 2016, notamment pour le second degré, avec une prévision de 4 650 créations contre 3 100 en 2016, mais ce schéma d'emplois tiendra-t-il la distance et ne risque-t-il pas d'être rapidement détricoté à l'aune de l'élection présidentielle de 2017 ?

DEUX GUIDES PRATIQUES POUR LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

10 Le site pédagogique du ministère, Eduscol, propose en ligne deux guides pratiques à l'attention des chefs d'établissement.

Le premier* concerne le parcours Avenir. En complément du référentiel, et destiné à répondre plus particulièrement aux chefs d'établissement, ce guide de 44 pages comporte des repères, des pistes d'action et des ressources pour la mise en place du parcours au sein des établissements scolaires.



Le second guide (23 pages) concerne le droit au maintien et au retour en formation initiale. Il propose des solutions pour faciliter l'accueil en lycée, selon des modalités pédagogiques innovantes, de jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent faire valoir leur droit au retour ou au maintien en formation initiale.

* http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Orientation/82/2/2016_09_Guide_PA_PerDir_626822.pdf

** http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Lycee/74/3/Guide_DARFI_2016_629743.pdf

INDICATEURS OCDE 2016 : LA FRANCE TOUJOURS ÉLÈVE MOYEN

11 L'édition 2016 de *Regards sur l'éducation: les indicateurs de l'OCDE* a été publiée le 15 septembre dernier. Publication de référence sur l'état de l'éducation dans le monde, cette édition présente de nouveaux indicateurs et de nouvelles analyses sur différents thèmes dont: le salaire des enseignants; les taux d'obtention d'un diplôme; les dépenses d'éducation; les taux de scolarisation; les jeunes adultes sans emploi ne suivant ni études ni formation; la taille des classes; et le nombre d'heures d'enseignement. La publication analyse en outre les déséquilibres entre les sexes dans le domaine de l'éducation, ainsi que le profil des élèves/étudiants des filières professionnelles et de leurs diplômés.

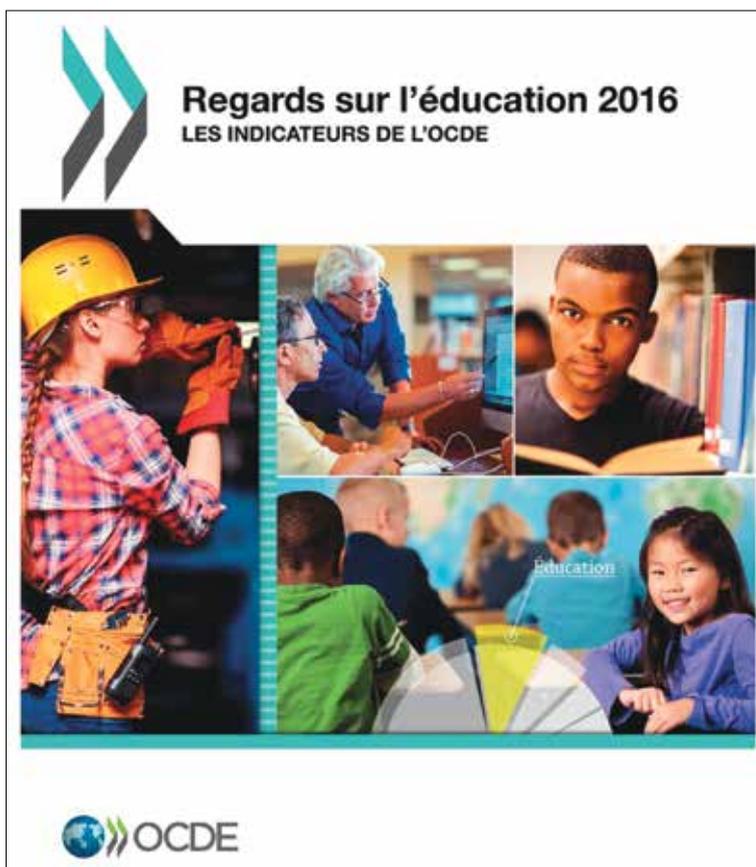
La note consacrée à la France montre notamment cette année que les écoliers et collégiens français suivent plus d'heures de cours par an que la moyenne de leurs camarades de l'OCDE (991 heures de cours pour les collégiens contre 916 pour la moyenne OCDE) et consacrent la plus grande partie de leur emploi du temps à l'apprentissage des fondamentaux comme lire, écrire et compter. Au collège, cela totalise 46 % du temps d'instruction obligatoire contre 39 % en moyenne ailleurs. En revanche, ce sont les écoliers français qui ont le moins de jours de classe, soit 162 jours par an contre une moyenne de 185 jours dans l'OCDE. La France se caractérise également par une taille de classes supérieure avec en moyenne 23 écoliers par classe, deux de plus que dans la moyenne des pays développés, et 25 élèves en collège contre 24 pour la moyenne OCDE.

Parmi les points marquants de cette édition 2016, est notamment mis en avant le fait que la France est à la traîne pour l'enseignement professionnel des jeunes. Le pays est d'ailleurs caractérisé par un faible pourcen-

tage de jeunes inscrits dans la voie professionnelle (baccalauréat professionnel et CAP/BEP): ce taux est inférieur à la moyenne des pays européens chez les 15-19 ans (24 % en France, contre 28 % pour l'Union européenne (UE22)). L'OCDE souligne que les jeunes Français ont légèrement moins accès à l'apprentissage que dans la moyenne des pays étudiés et que les filières professionnelles ne sont, sous leur forme actuelle, pas assez porteuses sur le marché du travail.

Un autre constat effectué concerne la formation des adultes. En la matière, la France est encore loin de se distinguer. Avec un taux de moins de 40 % des adultes français (25-64 ans) ayant participé à des activités de formation, contre 50 % pour la moyenne OCDE, la France se situe à la 25^e place. Un point positif est cependant à souligner, à savoir que la France est un des rares pays à afficher un égal accès à la formation entre les femmes et les hommes. Les différences de taux d'emploi entre hommes et femmes sont également relativement faibles par rapport aux autres pays de l'OCDE. En revanche, l'écart salarial est très marqué, notamment chez les diplômées du supérieur, ces dernières gagnant 73 % de ce que perçoivent les hommes, à niveau égal de formation.

D'autres particularités françaises sont à découvrir dans ce rapport consultable sur www.oecd.org/fr/publications/regards-sur-l-education-19991495.htm



TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- **AEFE**: arrêté du 22 septembre fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation, de l'indemnité de résidence à l'étranger et de l'indemnité supplémentaire (JO du 28 septembre).
- **Baccalauréat général**: note de service 2016-127 du 22 août relative aux épreuves de physique-chimie et de SVT en série S: évaluation des compétences expérimentales en Nouvelle-Calédonie et dans certains établissements à l'étranger des pays de la zone Sud (BO 32 du 8 septembre).
- **Bourses des lycées**: décret 2016-1136 du 19 août portant revalorisation du montant des bourses de lycée pour la rentrée 2016. Arrêté du 19 août précisant la prime allouée aux élèves boursiers reprenant une formation sous statut scolaire après une période d'interruption de leur scolarité (BO 33 du 15 septembre 2016).
- **Classement des établissements**: arrêtés du 22 juillet modifiant le classement des collèges, des lycées professionnels et des lycées et écoles des métiers à la rentrée 2016 (BO 32 du 8 septembre).
- **DNB**: arrêté du 19 juillet relatif à l'épreuve de langue vivante étrangère pour les candidats dits « individuels » (BO 33). Note de service 2016-144 du 28 septembre donnant les instructions aux membres de la commission nationale et des sous-commissions d'élaboration des sujets du diplôme national du brevet, session 2017 (BO 35 du 29 septembre).
- **Enseignants**: décision n° 391265 du 23 mars 2016 du Conseil d'État concernant l'annulation partielle de la circulaire 2015-057 relative aux missions et obligations réglementaires de service des enseignants (second degré) (BO 32).
- **Harcèlement**: circulaire 2016-116 du 7 septembre relative au prix 2017 « Non au harcèlement » (BO 32).
- **Lycées des métiers**: circulaire 2016-129 du 31 août concernant l'évolution du label (BO 32).
- **Partenariat**: protocole d'accord du 22 juillet sur l'utilisation et la reproduction des livres, des œuvres musicales éditées, des publications périodiques et des œuvres des arts visuels à des fins d'illustration des activités d'enseignement et de recherche (BO 35).
- **Réussite éducative**: décret 2016-1244 du 22 septembre modifiant la composition du Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative. À souligner

notamment l'augmentation du nombre de représentants des personnels de direction, qui passe de 2 à 3 (JO du 25 septembre et BO 35). Arrêté du 26 septembre portant nomination au CNIRÉ (BO 35).

- **Vie lycéenne**: circulaire 2016-132 du 9 septembre sur « l'Acte II de la vie lycéenne » (BO 33). Décret 2016-1228 modifiant les modalités d'élection des représentants des lycéens au sein du CA et du conseil de discipline des EPLE et décret 2016-1229 du 16 septembre 2016 modifiant les modalités d'élection des représentants des lycéens au sein du CA et du conseil des délégués pour la vie lycéenne des établissements d'État, et aux compétences du conseil des délégués pour la vie lycéenne des établissements d'État (JO 18 septembre et BO 34 du 22 septembre). Circulaire 2016-140 du 20 septembre relative à la composition et au fonctionnement des instances de la vie lycéenne (BO 34).

DIVERS

- **Agents contractuels: prolongation du dispositif Sauva-det**: le dispositif de recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique de l'État, prévu par la loi 2012-347 modifiée par la loi 2016-483 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, a été prolongé de deux ans par un décret (n° 2016-1085) publié au journal officiel du 7 août. Outre la modification de la date de fin du plan de titularisation au 13 mars 2018, le texte prend en considération l'extension du champ des agents bénéficiaires de ce dispositif aux agents contractuels justifiant de l'ancienneté requise au 31 mars 2013. Par ailleurs, il détermine l'administration auprès de laquelle chaque agent éligible peut candidater.
- **Fonction publique**: le Premier ministre a chargé le président du Conseil économique, social et environnemental (CESE), Patrick Bernasconi, d'une mission sur l'avenir de la fonction publique. Ce dernier devra mener, d'ici à la fin de l'année, « une réflexion prospective sur l'évolution de la fonction publique à moyen terme et proposer des évolutions concernant les relations hiérarchiques, l'innovation managériale, la promotion d'un environnement de travail épanouissant et l'impact de la révolution numérique ».
- **Enseignement supérieur**: le secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche propose en ligne ses chiffres clés de l'enseignement supérieur sur l'égalité femmes-hommes. 35 chiffres clés illustrent ainsi la situation dans les pays de l'Union européenne et en France, à la lumière de données statistiques récentes sur les étudiant(e)s, les diplômé(e)s, les personnels et les instances de gouvernance de l'enseignement supérieur et de la recherche (<http://multimedia.enseignementsup-recherche.gouv.fr/egaliteFR/index.html>).



Le SNPDEN dans les médias

1

Conférence de presse de rentrée du syndicat

- **Le 8 septembre**, citation du SNPDEN et interview de Philippe Tournier, secrétaire général, dans une dépêche AEF consacrée aux différents sujets abordés lors de la conférence de presse du syndicat. Citations sur *Toute-duc.fr*, *20Minutes.fr*, *Sudouest.fr*, *L'Express*, *La Croix*, *LePoint.fr* et dans une dépêche AFP, notamment au sujet la sécurité et de la demande de création d'espaces fumeurs dans les établissements.
- **Le 9 septembre**, passage de Philippe Tournier sur *France Inter*; article sur *20Minutes*, sur *Europe1.fr*, dans *L'Expresso du Café pédagogique* et une dépêche du site *Vousnousils.fr* consacrée aux échos de la conférence « Éducation : « passons de la culture de la réforme à celle du changement », avec interview de Philippe Tournier. « À l'occasion de sa conférence de rentrée, le SNPDEN pointe du doigt « des questions restées sans réponse [...] Les collèges et lycées « ne peuvent plus fonctionner avec des agents d'accueil et d'entretien qui n'ont jamais été formés à la sécurité. » [...] Au sujet de la réforme au collège : « Philippe Tournier décrit « la faillite de la réforme classique de l'Éducation nationale où l'on décide en haut, avant de faire appliquer par le bas de la pyramide ». « Il faut arrêter de traiter les enseignants comme des enfants », mais « être attentifs à leurs idées » et « passer de la culture de la réforme à celle du changement ». [...] Il y a une réflexion à mener sur la gouvernance du système éducatif. » [...] Enfin, le SNPDEN dénonce « toute une série de dispositions qui ont créé inutilement des difficultés », des « décisions idéologiques précipitées et sans étude d'impact. » [...] Passage de Pascal Charpentier, secrétaire national de la commission vie syndicale, sur RTL. Citation du SNPDEN et expression de Philippe Tournier dans *L'Expresso du Café pédagogique*, qui annonce l'action du 21 septembre.
- **Le 12 septembre**, article de *la Lettre de l'Éducation* intitulée « Les chefs d'établissement accumulent les motifs d'exaspération ». « Même si les questions de sécurité qui hantent la rentrée ne se posaient pas, les chefs d'établissement, d'après leur principal syndicat, supportent de moins en moins un mode de gestion qu'ils jugent descendant et tatillon. Ils rêvent parfois de « mettre tout en off. » [...]

2

Zones spécifiques fumeurs dans les EPLE

- **Le 9 septembre**, passage de Philippe Tournier sur *Europe 1* et article sur *Europe1.fr* « De nombreuses voix se font entendre pour obtenir une dérogation à la loi Évin, afin d'éviter l'attroupement des fumeurs devant les lycées ».
- **Le 12 septembre**, passage de Philippe Tournier sur *France Info*, citations sur *Le Figaro.fr*. Passage d'Yves Gouyen, secrétaire académique du SNPDEN Toulouse, à *La Matinale d'Europe 1*, et interview de Christel Boury, secrétaire nationale de la commission carrière, par *Le Parisien*.
- **Le 13 septembre**: dépêche AEF se faisant l'écho du communiqué commun SNPDEN et SCPN (syndicat des commissaires de la police nationale) : « Espaces fumeurs dans les lycées : les syndicats de proviseurs et de commissaires de l'UNSA saisissent les parlementaires ». Passage de Michel Richard, secrétaire général adjoint, sur *I-Télé* et citation sur *Le Parisien*. Passage de Pascal Charpentier sur RMC et de Christel Boury, sur *I-Télé* et BFM TV. Citations du SNPDEN sur *L'Obs.fr*, sur *ToutEdu.fr*, sur *France Bleu Berry* et sur *Libération.fr* et *e-orientations.fr*, avec expressions de Philippe Tournier. Dépêche consacrée au sujet sur le site *Vousnousils.fr* « Nouvelle action pour autoriser des élèves à fumer dans les lycées ».
- **Le 14 septembre**, écho du communiqué dans *L'Expresso du Café pédagogique*.
- **Le 15 septembre**, écho sur *VosgesMatin.fr*, *Le Progres.fr* et *DNA.fr*, avec citations de Pascal Charpentier. Interview de Philippe Vincent, secrétaire général adjoint, dans *Le Télégramme de Brest*, et citation du SNPDEN dans l'édition du 16 septembre. Citation de Gilles Bayard, secrétaire académique du SNPDEN Amiens, dans *L'Union*. Citations du SNPDEN sur *France 3 Franche-Comté.fr* et sur *TopSanté.com*, avec expression de Philippe Tournier.
- **Le 19 septembre**: article dans *La Lettre de l'Éducation* « Proviseurs et commissaires pour des zones fumeurs provisoires ».
- **Le 21 septembre**, interview de Michel Richard par LCI.

3

Mobilisation des personnels de direction du 21 septembre

AU NIVEAU NATIONAL

- **Le 14 septembre**, dépêche AEF annonçant l'appel à manifester du SNPDEN : « Le SNPDEN appelle à manifester contre « les conditions d'exercice du métier » le 21 septembre 2016 ».
- **Le 19 septembre**, article dans *La Lettre de l'Éducation* : « Le SNPDEN hausse le ton et organise des rassemblements ».
- **Le 21 septembre**: échos de la manifestation et citation de Philippe Tournier dans une dépêche AEF : « Manifestation de personnels de direction : entre 3 500 et 4 000 participants ». Citation du SNPDEN dans une dépêche *Vousnousils.fr* titrée « Burn-out: inquiétudes autour de la situation des personnels de direction ». Dépêche AFP : « Éducation : des milliers de proviseurs manifestent leur mécontentement », avec citations de Philippe Tournier et Bruno Bobkiewicz, secrétaire académique du SNPDEN Créteil, reprise sur *SudRadio.fr* et sur *L'Express.fr*. Expression de Florence Delannoy, secrétaire nationale communication, et de Philippe Vincent sur *Europe 1.fr* : « Lycées, collèges : malaise chez les proviseurs ». Article du *Monde.fr*, publié dans l'édition du *Monde* du 22 septembre : « Le ras-le-bol des chefs d'établissement », avec citations de Philippe Tournier, Hubert Féararé, secrétaire académique du SNPDEN Lille, Bruno Bobkiewicz et Pascal Charpentier. Participation de Michel Richard à l'émission *Grand Soir* sur *France 3* « Pourquoi les chefs d'établissement protestent ? ».
- **Le 22 septembre**, article sur *FranceTVinfo* : « Éducation : les chefs d'établissements scolaires dans la rue » et sur *France Info* « Plusieurs milliers de chefs d'établissements scolaires ont manifesté ce mercredi 21 septembre pour dénoncer la paperasserie à gérer ». Article du *Café pédagogique* : « Les chefs d'établissement mécontents ont manifesté ».
- **Le 26 septembre**, article dans *La Lettre de l'Éducation* : « Plusieurs milliers de chefs d'établissement devant les rectorats », avec citation de Philippe Tournier et interview de Joël Lamoise, secrétaire national de la Commission Métier, par *Vosges Télévision*.
- **Le 29 septembre**: citation de l'action du SNPDEN dans un article de *LaTribune.fr*.
ÉCHOS DES ACTIONS EN RÉGIONS : DANS LE DOSSIER « ALERTE SOCIALE ».

Et aussi...

ACCUEIL DES REDOUBLANTS DE TERMINALE	Interview de Bruno Bobkiewicz, SA de Créteil, par le journal <i>L'Étudiant</i> le 9 septembre. Citation du SNPDEN sur <i>L'Étudiant.fr</i> (Educpros) du 14 septembre. Citations de Philippe Tournier et de Bruno Bobkiewicz dans un article du <i>Monde</i> du 22 septembre.
APB	Interview de Pascal Bolloré, secrétaire général adjoint, dans une dépêche AEF du 9 septembre relative au fonctionnement d'APB et à la fragilité juridique du système, suite à deux jugements rendus pendant l'été sur des refus d'admission d'élèves, et citation de Pascal Charpentier.
COLLÈGE	Le 8 septembre, échos des résultats de l'enquête du SNPDEN sur la réforme du collège et citations de Philippe Tournier dans une dépêche AEF. Citation du SNPDEN sur <i>Europe 1.fr</i> , et sur <i>FranceTVinfo.fr</i> au sujet de la mobilisation enseignante contre la réforme. Expression de Julien Maraval, membre de l'Exécutif syndical national, sur <i>Les Échos</i> au sujet de l'impact de la réforme et la mise en place des EPI. Interview de Lysiane Gervais, secrétaire nationale de la commission éducation & pédagogie par RMC. Le 9 septembre, citation du SNPDEN et de Philippe Tournier sur <i>Slate.fr</i> et le 21 septembre, interview de Christel Boury par RMC sur le zonage des collèges.
DNB	Citation de Philippe Tournier dans <i>La Lettre de l'Éducation</i> du 19 septembre au sujet de la cérémonie républicaine de remise du diplôme.
ÉLECTIONS LYCÉENNES	Écho du communiqué du SNPDEN dans un article du <i>Café pédagogique</i> du 23 septembre et dans un article de <i>ToutEdu.fr</i> du 25 septembre.
NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE	Présence de Philippe Tournier sur le Plateau de <i>La Chaîne Parlementaire</i> (LCP) le 26 septembre.
RELATIONS AVEC LES RÉGIONS	Citation du SNPDEN dans un article de <i>La Montagne.fr</i> du 23 septembre au sujet du manque de moyens et de l'appel à la grève lancé par le président du conseil départemental de Corrèze auprès des agents.
SCOLARITÉ OBLIGATOIRE JUSQU'À 18 ANS	Interview de Joël Lamoise par <i>Vosges Télévision</i> le 26 septembre.
SÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS	Interview de Didier Georges, secrétaire départemental du SNPDEN 93, dans <i>Le Parisien</i> du 14 septembre. Passage de Gérard Heinz, SA de Lyon, sur RMC le 28 septembre à propos de la promesse de Laurent Wauquiez d'installer des portiques de sécurité dans les lycées d'Auvergne-Rhône-Alpes.

SNPDEN
21 RUE BÉRANGER
75003 PARIS
TÉL. : 01 49 96 66 66
FAX : 01 49 96 66 69
MEL : siege@snpden.net

Directeur de la Publication
PHILIPPE TOURNIER
Rédactrice en chef
FLORENCE DELANNOY
Rédactrice en chef adjointe
MARIANNE VIEL
Commission pédagogie:
LYSIANE GERVAIS
GWÉNAËL SUREL
Commission vie syndicale:
PASCAL CHARPENTIER
Commission métier:
JOËL LAMOISE
Commission carrière:
CHRISTEL BOURY
Sous-commission retraités:
PHILIPPE GIRARDY

Conception/Réalisation
JOHANNES MÜLLER
Crédit photographique :
SNPDEN
Publicité
ANAT REGIE
TÉL. : 01 43 12 38 15
Directrice de Publicité
MARIE UGHETTO
m.ughetto@anatrejie.fr
Impression
IMPRIMERIE VOLUPRINT
ZA DES BRÉANDES
89000 PERRIGNY
TÉL. : 03 86 18 06 00

DIRECTION - ISSN 1151-2911
COMMISSION PARITAIRE DE PUBLICATIONS ET AGENCE DE PRESSE 0314 S 08103
N° DE SIRET : 30448780400045
DIRECTION 242
MIS SOUS PRESSE
LE 12 OCTOBRE 2016

Les articles, hormis les textes d'orientation votés par les instances syndicales, sont de libres contributions au débat syndical qui ne sont pas nécessairement les positions arrêtées par le SNPDEN.

INDEX DES ANNONCEURS

SELFAIR	2
INDEX ÉDUCATION	4-5
MAIF	9
INCB	11, 13
UNCME	17
INDEX ÉDUCATION	36-37
KOSMOS	42-43
ALISE	60

PORTABLES.ORG ENCART

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation, qu'elle soit partielle ou intégrale, quel qu'en soit le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans autorisation écrite du SNPDEN, sauf dans les cas prévus par l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle.



ASSEZ

Après la mobilisation, les actions pour avancer !

La mobilisation nationale de la journée du 21 septembre a réuni entre 3 500 et 4 000 personnels de direction devant les rectorats de France. Elle a prouvé la capacité de mobilisation des personnels de direction et leur détermination. Merci à tous !

Un courrier à la ministre a été remis à chaque recteur. Les rédactions de la presse locale et nationale ont largement relayé notre action, qui a bien été entendue par notre hiérarchie : opération concluante ! L'audience qui a suivi notre mouvement a permis à notre secrétaire général de rappeler à la ministre les difficultés auxquelles les personnels de direction sont confrontés.

Suivez la mobilisation et l'action du SNPDEN sur notre compte twitter @snpden et sur @tourniersnpden

20!

Paris, le 20 septembre 2016

à **Mme Najat VALLAUD-BELKACEM**
Ministre de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Dans un contexte national difficile et à l'heure de la mise en place de la réforme du collège, les personnels de direction n'ont pas ménagé leur peine pour que les mesures prises dans le cadre de la Refondation soient appliquées et accompagnées. Leur engagement a été constant et leur loyauté totale : vous l'avez, à plusieurs reprises, souligné publiquement.

Mais aujourd'hui, insidieusement, une crise de confiance s'est installée qui ne porte pas sur la politique conduite mais sur les conditions concrètes dans lesquelles elle se déploie : management souvent infantilisant, manque de reconnaissance de notre expertise, déni de l'autonomie de l'EPL, déconnexion des réalités de certaines directives. Des gouvernances locales parfois très défaillantes et une multiplicité d'injonctions, pour certaines paradoxales, dégradent encore les conditions dans lesquelles les personnels de direction exercent leurs responsabilités.

Déjà en 2006, un contexte similaire avait conduit les personnels de direction à manifester. La signature d'une « charte des pratiques de pilotage » avait permis d'entrevoir de réelles avancées. Aujourd'hui, à nouveau, les personnels de direction sont las et il est urgent, Madame la Ministre, de prendre en compte le doute qui s'installe et de donner des signaux concrets de la reconnaissance que vous leur accordez.

Nous attendons du dialogue social, académique et national, une actualisation efficace de la charte des pratiques de pilotage, une gouvernance respectueuse des responsabilités des EPLE et des procédures contractuelles, une remise à plat des systèmes d'information et des conditions de leur déploiement.

L'exécutif du 5 octobre a fait le point sur le suivi des actions

sur nos trois thèmes de revendication :

- les conditions d'exercice du métier : qu'on nous laisse travailler !
- les dysfonctionnements et dérapages incessants : halte aux intrusions !
- la reconnaissance de notre profession dans toutes ses dimensions, et notamment celle des rémunérations : carrière, il faut avancer !

AUSSI ÉVOQUÉE LORS DE L'ESN DU 5 OCTOBRE : L'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS

Le texte initial comportait le terme d'autoévaluation qui nous paraît indispensable lorsqu'il s'agit de cadres. Or cette terminologie a glissé d'abord vers les documents d'appui pour finir dans les annexes techniques du texte : cela démontre bien le peu d'intérêt accordé à la démarche d'évaluation, qui est seulement vue comme un acte de classement pour les promotions, et dont l'alpha et l'oméga résident dans l'inspection pédagogique. Alors que la plupart des pays européens ont aboli cette notion d'inspection individuelle, rappelons que le Code de l'éducation affirme la place du chef d'établissement comme garant de la qualité de l'enseignement.

Carrière :
maintenant,
il faut avancer!

La deuxième réunion PPCR devrait préciser les avancées obtenues par le SNPDEN, à savoir la fusion des deux premières classes et une fin de carrière à la hors échelle B, voire B'. Ces avancées permettront

Pour tous les collègues une progression immédiate et significative de leur rémunération.

La commission carrière a élaboré une grille de lecture de ces avancées à destination des adhérents pour mieux comprendre l'importance de ce qui a été obtenu.

Par ailleurs, dans ses discussions avec le ministère, la commission carrière ne néglige pas les autres pistes d'avancées possibles, comme celle de l'indemnitaire (prime aux chefs d'établissement d'accueil) et celle, essentielle mais complexe, du classement des établissements. Sur ce thème, le SNPDEN est le seul à avoir élaboré une alternative crédible en 2012 lors du congrès de Lille (www.snpden.net/personnel_de_direction_motions_classement_des_etablissements).

Le cycle de négociations PPCR aurait pu ne pas s'ouvrir, du fait de l'opposition de FO et de la CGT, privant les fonctionnaires de toutes perspectives salariales. Bel exemple de clairvoyance syndicale...

Métier :
qu'on nous laisse travailler!

Après les manifestations collectives, l'action individuelle, par le suivi des mots d'ordre syndicaux, est essentielle. Le SNPDEN réactive

Les bons réflexes individuels qui consistent à ne pas se croire obligés de tout régler.

Des mots d'ordre nationaux sont systématiquement lancés pour entrer en résistance contre ce système bureaucratique envahissant qui nous empêche de travailler.

Philippe Tournier a souligné, devant la ministre, que ce n'est qu'au moment où le ministère a laissé travailler les personnels de direction dans les collèges que le climat s'y est apaisé et que la réforme a enfin pu se mettre en place, mais que ce retour à la normale est constamment menacé par des mesures intempestives de ses services ou d'autorités académiques. La ministre considère elle-même qu'il y a un vrai problème de la gouvernance du système éducatif et du rôle que doit y jouer l'encadrement.

Puisque le « dysfonctionnement » semble devenu la règle dans notre belle institution, retrouvons le réflexe de dire NON, ou d'assurer simplement le service minimum...

ÉLECTIONS LYCÉENNES :
UNE ERREUR DE CALENDRIER
QUI CONFINE À LA FAUTE

Alors que les procédures électorales étaient déjà engagées dans les établissements, que les élèves avaient été informés sur les modalités des élections de leurs représentants, un décret publié subrepticement au BO (un 22 septembre alors que nombre de classes ont déjà élu leurs délégués!) modifie radicalement l'architecture de la désignation des représentants des lycéens au CA, alors que la circulaire publiée le 15 septembre sur « l'acte II de la démocratie lycéenne » n'en souffle mot!

On découvre ainsi que les délégués de classe (pourtant considérés comme les plus légitimes par les lycéens) sont transformés en bizarres « élus passifs » au profit exclusif des élus au CVL.



Le fonctionnement laborieux des CVL, hors des établissements sociologiquement les plus privilégiés, signifie que dans de nombreux établissements où il n'y a pas assez (ou pas du tout) de candidatures au CVL, la représentation des élèves au CA pourrait finir par être réduite, voire disparaître complètement, sous prétexte d'améliorer la « démocratie lycéenne ».

Encore une fois, faute de concertation avec les professionnels « de terrain » (et de simple bon sens), on va finir par obtenir le contraire de ce qu'on vise!

Tant de désinvolture vis-à-vis de nos établissements et de nos équipes, tant d'amateurisme sont devenus insupportables: c'est contre cela que des milliers de collègues se sont rassemblés le 21 septembre. Cependant, ne pas appliquer ce texte absurde entraînerait la nullité potentielle de tous les actes du CA en cas de contentieux.

Mot d'ordre: laisser faire le processus électoral « naturel » sans intervenir pour chercher ou trouver des candidats au CVL et au CA.



« ZONES SPÉCIFIQUES » :
UNE DÉMARCHE CONJOINTE DU SNPDEN ET
DU SCPN (PRINCIPAL SYNDICAT DES COMMISSAIRES
DE POLICE) AUPRÈS DES GROUPES PARLEMENTAIRES

La question des « zones spécifiques » est toujours en suspens. Elle illustre parfaitement l'incapacité de notre ministère à prendre des décisions sur l'essentiel, alors qu'il envisage de réglementer tous les détails des bulletins trimestriels! Le SNPDEN continuera à dénoncer ce paradoxe des injonctions contradictoires, qui place certains de nos collègues dans une situation délicate.

Le SNPDEN et le SCPN, principal syndicat des commissaires de police, tous deux affiliés à l'UNSA, ont saisi les groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat afin qu'ils prennent l'initiative d'une proposition de loi au sujet de la protection des élèves durant l'état d'urgence.

En effet, celui-ci suppose qu'il n'y ait pas de rassemblements devant les établissements scolaires mais le Code de la santé publique interdit de maintenir les élèves fumeurs dans l'enceinte sécurisée du lycée. Dès lors, ces élèves, et ceux qui les accompagnent, exercent leur droit de sortir et se trouvent, d'évidence, exposés à un risque d'attentat dont la tragédie de Nice laisse entrevoir ce qu'il pourrait être.

Les directions des lycées ne veulent plus se trouver confrontées, sans réponse sérieuse des pouvoirs publics, au cas de conscience qui est le leur aujourd'hui:

appliquer la réglementation mais exposer leurs élèves, ou protéger leurs élèves mais être poursuivis en justice.

Autonomie de l'EPLÉ : halte aux intrusions !

Philippe Tournier a exposé à notre ministre le climat de mécontentement qu'entretiennent les intrusions autoritaires, dé-cousues et désorganisatrices qui se font en son nom. Le GNPD (groupe national des personnels de direction) sera l'occasion d'aborder ces questions. Le SNPDEN l'a rappelé : les collègues s'impatientent...

Les mots d'ordre lancés s'appuieront systématiquement sur le Code de l'éducation qui semble parfois bien éloigné de la table de chevet de certains recteurs ou DASEN.

Le GNPD est constitué sur la base des seules organisations syndicales représentatives pour les personnels de direction, selon les voix obtenues aux dernières élections professionnelles soit :

- SNPDEN-UNSA : 7 représentants ;
- ID-FO : 2 représentants ;
- SGEN-CFDT : 1 représentant.

EPI ET VS :
LISEZ LE RAPPORT ANNUEL SUR
LE FONCTIONNEMENT

Lors des remontées des ventilations des services (VS), certains rectorats exigent le « fléchage » des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et de l'accompagnement personnalisé (AP). Entre obligation de détailler les services et tableau Excel à remplir, certaines académies se déchainent. Ces demandes n'ont pas de fondement juridique.

Mot d'ordre :
remonter les VS comme d'habitude, sans éléments complémentaires. Les informations sur la mise en œuvre de la réforme dans les collèges n'ont à être communiquées que dans le rapport annuel sur le fonctionnement, après juin 2017.

La justification juridique de ce mot d'ordre se trouve ici : www.snpden.net/EPI_et_VS (information accessible aux seuls adhérents du SNPDEN).

CÉRÉMONIE « RÉPUBLICAINE » DU BREVET

Pour le SNPDEN, une cérémonie, qui exclut de la République, 14 % d'une classe d'âge dès 15 ans, pose, pour le moins, un problème à nombre de collègues. Même étendue à la dernière minute aux élèves ayant obtenu le CFG, nous disons notre ras-le-bol de ce type de fantaisies intrusives qui, de plus, repose sur une très modeste « note de service ». Ce qui se faisait de façon fort naturelle dans beaucoup d'établissements devient une obligation fastidieuse et guindée. Ce type d'injonction n'a aucun caractère obligatoire pour les établissements.

Mot d'ordre :
faire ce que tu avais l'habitude ou prévu de faire ou se borner à une simple remise de diplôme sans « tralala ». Si tu souhaites organiser une « cérémonie républicaine », il faut veiller à inviter tous les élèves.

AFFELNET D'AUTOMNE, NON MERCI

Le SNPDEN a toujours défendu l'idée d'ajuster individuellement les affectations de certains élèves à la rentrée, voire en cours d'année par des échanges entre établissements quand c'est possible. En revanche, rouvrir AFFELNET relève d'une obsession algorithmique qui ne créera de toute façon aucune place supplémentaire.

Mot d'ordre :
nous appelons à ne rien saisir dans AFFELNET d'automne dans les académies qui auraient fait ce choix (ce n'est heureusement pas le cas de toutes).

La réaction d'un collègue de Lille

LE PAPILLON ET LE MARTEAU... CONTE MODERNE

« Affligeant. C'est le seul qualificatif qui me vient à la lecture de la circulaire des « opérations d'affectation **AFELNET** d'octobre ». Un symbole de cette bureaucratie centralisatrice frénétique qui espère résoudre tous les problèmes en les saisissant dans un formulaire, et en décidant au dernier moment et sans concertation. Alors que les établissements, depuis juin, cherchent à rattraper leurs « papillons » à l'aide d'un délicat filet d'écoute attentive et de « sur mesure », notre beau ministère sort l'artillerie lourde.

La seule lecture du calendrier donne le vertige : que de papier, que de mélange des genres.

De quoi parle-t-on ? D'orientation ? D'affectation ? D'inscription ?

L'examen des demandes des élèves de voie professionnelle vers la seconde GT, c'est de l'orientation, et dans le Code de l'éducation, c'est de la responsabilité des établissements qui ont suivi toute l'année leurs élèves. Quel mépris que de rayer d'un trait de plume ce travail fait...

Et cette dentelle de réajustements de juillet jusqu'à aujourd'hui, ce que nous faisons tous en collaboration avec les CIO chaque année... Quel mépris que de nier d'un trait de plume ce travail fait...

Et pour les malheureux élèves obligés par une méthode pesante de suivre à la lettre le calendrier, et d'attendre le 3 novembre (!) pour rentrer en cours... peut-être, s'il y a de la place, et après leur avoir fait miroiter que tout était possible... Quel mépris pour la perte de temps qui leur est infligée...

Dans une *Lettre de Direction*, le SNPDEN écrivait : « Qu'on nous laisse travailler ! Le SNPDEN exige un véritable projet global, cohérent et concerté, de valorisation de la voie professionnelle avec des moyens adaptés aux enseignements et à la réalité du fonctionnement des établissements ».

Et dans son dernier édit, Philippe Tournier appelait à dire « NON » à notre engagement sollicité à tout propos et pour n'importe quoi. Pour ma part, l'intérêt des élèves étant en jeu, je ne dirais pas « Non », mais « Oui mais... » et à ma façon. »

Les manifestations dans les académies : une très large couverture médiatique

Injonctions contradictoires, déni de l'autonomie des EPLE, décisions précipitées et sans concertation : les médias sont à notre écoute, et parfois sidérés des exemples concrets que nous évoquons lorsque nous dénonçons l'incapacité de notre ministère à conduire le changement.

● Aix-Marseille

Le 21 septembre, interviews de Gilles Auroche, secrétaire académique, et de Virginie Leydet, chargée de communication, sur *France 3 Provence Alpes*.

Le 22 septembre, écho de la manifestation et citations de Philippe Vincent et de Gilles Auroche dans un article de *La Provence.com* : « Provoiseurs et principaux sortent de leur réserve » et article sur *La Marseillaise* :

« Quand les cadres se mobilisent », avec interview de Gilles Auroche.

● Besançon

Le 21 septembre, article sur *France3info.fr* : « Éducation nationale : grogne des principaux de collège et proviseurs de lycée » et reportage sur *France 3 Franche Comté*, avec interviews de Joël Marchandot, secrétaire académique, de Fernande Margarido et de Yannick Lucas, adhérents SNPDEN.



Le 22 septembre, article de *l'Est Républicain*: « Le ras-le-bol des chefs d'établissement », avec citations de Joël Marchandot et d'Arnaud Sylvand, secrétaire départemental du SNPDEN 39.

Article sur *Macommune.info* le 22 septembre: « Les principaux et proviseurs en ont « Assez 2.0 » », avec citation de Philippe Tournier.

● Bordeaux

Le 20 septembre, article dans l'édition *Sud-Ouest*: « Pour les principaux, une fausse autonomie », avec interview de Nicolas Bonnet, SA adjoint. Participation de Yves lungmann, SA, à l'émission TV7 (émission locale bordelaise).

Le 21 septembre, article sur *France3info.fr*: « Principaux et proviseurs dans la rue à Bordeaux » et interview de Yves lungmann sur *France 3 Aquitaine*, avec reportage devant le rectorat.

Le 22 septembre, citation de Xavier Yvart, SD 33, dans *Sud-Ouest*: « Les cadres se rebiffent ».

● Dijon

Le 14 septembre, écho de l'appel à manifester du SNPDEN dans *Le Bien Public*.

Le 21 septembre, nouvel article dans *Le Bien Public* « Dijon: des personnels de direction ont manifesté devant le rectorat ». Puis, nouveaux échos de l'action à Dijon et citations d'Emmanuel Masson, SA, et de Laurent Cagne, SD 71, dans un article sur *Infos-Dijon.com*: « Dijon: une centaine de chefs d'établissement de toute la Bourgogne mobilisés devant le rectorat ».

Article sur *France Bleu Bourgogne.fr* « Dijon: la cigarette au cœur de la manif des personnels de direction des collèges et des lycées » et expressions sur *France Bleu Bourgogne* d'Emmanuel Masson, et de Marc Aubert et Marie-Christine Bégrand, membres du SNPDEN.

Article sur *France3info.fr* « Éducation: une centaine de proviseurs dijonnais manifestent devant le rectorat » et expression d'Emmanuel Masson sur *France 3 Bourgogne*.

Le 22 septembre, article dans le *Journal du Centre.fr* « Mobilisation des personnels de direction devant le rectorat »,

avec citation d'Emmanuel Masson et reportage sur *InfosDijon.com*: « Bourgogne: des proviseurs racontent leur métier », avec les témoignages de Marc Aubert, Jérôme Naime, Stéphane Bierla et Brigitte Morin, membres du SNPDEN.

● Île-de-France

Citation de Didier Georges, SD 93, sur *LeParisien.fr* du 20 septembre (édition de Créteil): « Académie de Créteil: les chefs d'établissement manifestent ».

Le 21 septembre, interview de Bruno Bobkiewicz, SA de Créteil par RMC et citation de Jérôme Le Guillou, SD 94 sur *LeParisien.fr* (édition Val de Marne): « Les proviseurs et principaux sont en grève » (sic !).

Les 21 et 22 septembre, citation du SNPDEN sur *LeParisien.fr* (édition de Versailles): « Versailles: les personnels de direction manifestent au rectorat ».

Le 22 septembre, nouvel article sur *Le Parisien* « Plus de 200 chefs d'établissement de l'académie de Créteil ont manifesté ».

● Lille

Article « Les chefs d'établissement dénoncent l'« autoritarisme » du ministère » et interview de Florence Delannoy sur *lavoixdunord.fr* du 28 septembre. Interview de Florence Delannoy par *France Bleu Nord* le 3 octobre sur la sécurité des établissements scolaires et les injonctions contradictoires.

● Limoges

Article dans *Le Populaire du Centre* du 22 septembre « D'ordinaire si discrets, ils manifestent », avec expressions d'Alain Le Bot, membre du SNPDEN.

● Lyon

Le 20 septembre, reportage sur *France 3 Rhône-Alpes*: « Des chefs d'établissement du secondaire débordés » et interviews de Gérard Heinz, SA, et d'Éric Bellot, SD 42.

Le 21 septembre, reportage au journal télévisé sur *TLM.tv* (La Télévision des Lyonnais). **Le 22**, article sur *Le Progrès*: « La lutte désunie des profs et des proviseurs », avec citation de Pascal Charpentier. **Le 27 septembre**, interview de

Pascal Charpentier sur *Lyonmag.fr* « Le ministère brouille le travail quotidien des proviseurs de collèges et lycées » et passage sur *Jazz Radio*, dans l'émission « Ça jazz à Lyon ».

● Montpellier

Le 21 septembre, article sur *France3info.fr* « Proviseurs et principaux manifestent devant le lycée Mermoz à Montpellier » et interview de Pierre-André Fournier, SA, en direct dans le 12/13 de *France 3 Languedoc-Roussillon*. Article sur *France Bleu.fr*: « Les chefs d'établissement montpelliérains demandent un peu de reconnaissance » et expression de Pierre-André Fournier sur *France Bleu Hérault*.

Le 22 septembre, article sur *lamarseillaise.fr* « Académie de Montpellier: la grande colère des chefs d'établissement », avec citations du SA.

● Nancy

Le 21 septembre, articles dans *Vosges Matin* et *l'Est-Républicain*: « Les proviseurs mécontents se mobilisent », avec citations de Joël Lamoise, secrétaire national de la commission métier, et de



Jean-Pascal Paillette, SA. Puis passage de ce dernier au 19/20 sur France 3 Lorraine.

● Nantes

Le 21 septembre, article sur *Presse Ocean.fr*: « Nantes: Le gros malaise des chefs d'établissement », avec expression de Gwenaël Surel, secrétaire national de la commission éducation & pédagogie.

Le 22 septembre, article dans *Ouest-France*: « Collèges, lycées: le ras le bol des chefs d'établissement », avec citation de Gwenaël Surel.

● Nice

Le 15 septembre, article dans *Nice Matin* avec expressions de Sylvie Pénicaud, membre de l'Exécutif syndical national, Jacques Bacquet, SA, et de Daniel Barberi, SD 06: « Pourquoi les proviseurs et les principaux disent « Assez (2.0) ». « Manque de moyens pour la sécurité, système informatique ubuesque... Réunis hier en assemblée générale départementale à Cagnes, leur syndicat SNPDEN manifesterà le 21 septembre... »



Le 21 septembre, reportage sur Azur Tv, avec interview de Jacques Bacquet et de Daniel Barberi: « Côte d'Azur: Proviseurs et principaux manifestent ».

● Poitiers

Le 21 septembre, passage de Ketty Moine, SA, au 12/13h sur France 3 Poitou Charentes et reportage sur le rassemblement devant le rectorat. Expression de Yannick Thévenet, SD 86 sur 7 à Poitiers: « Les chefs d'établissement en mal de reconnaissance ».

Le 22 septembre, article sur *La Nouvelle République.fr*: « Des chefs d'établissement exaspérés ».

● Réunion

Le 20 septembre, interview de Serge Borderes, SA, par *Antenne Réunion* (TV) et *Réunion Première* (Radio).

● Rouen

Le 21 septembre, article sur *ParisNormandie.fr*: « À Rouen, les chefs d'établissement dénoncent leur charge de travail », avec citation de Corinne Laurent, SA.

● Strasbourg

Le 21 septembre, action relayée en page de couverture de *L'Alsace*: « Les chefs d'établissement manifestent à Strasbourg ». Puis article « Les inquiétudes des chefs d'établissement alsaciens », avec citation de Jacky Schlienger, SA, et d'Amina Ajbali, SA adjointe. Article sur *FranceTVinfo.fr*: « Faut-il fumer à l'intérieur des lycées pour assurer la sécurité? » et interview de Jacky Schlienger sur France 3 Alsace.

Article dans *Les Derniers Nouvelles d'Alsace*: « En manque de moyens », avec citations de Jacky Schlienger, Amina Ajbali et Dominique Caminade, membre du SNPDEN.

Le 25 septembre, participation de Jacky Schlienger à l'émission en direct, *Dimanche en politique*, sur la sécurité à l'école sur France 3 Alsace. □

L'agenda de l'alerte sociale

17 mars: CSN; lancement de l'alerte sociale.

22 mars: communiqué de presse.

12 avril: rencontre avec le cabinet.

14 avril: petit déjeuner de presse.

11 mai: rencontre avec la ministre.

19 mai: conférence nationale; étude des propositions du ministère.

30 mai: ouverture des négociations PPCR.

2 juin: RDV pour le PPCR encadrement.

16 juin: CTMEN, le GNPD est acté; indemnités pour les formateurs et tuteurs.

8 juillet: première réunion sur le parcours carrière (PPCR).

7 septembre: conférence nationale, bilan d'étape sur l'avancée des négociations.

21 septembre: mobilisation nationale dans les académies.

29 septembre: rencontre avec la ministre.

20 octobre: 2^e réunion parcours carrière (PPCR).

Florence Delannoy,
secrétaire nationale communication
avec
Valérie Faure,
documentation et
Cédric Carraro,
secrétaire permanent



Graves menaces ? Raison de plus !

C'est devenu une tradition : avant chaque échéance électorale importante, les candidats de la droite et de la droite extrême affichent les propositions si possibles les plus « libérales » en matière économique et les plus agressives envers les fonctionnaires.

Mais cette fois, avec l'organisation d'une « primaire de la droite et du centre » (au fait, où est-il dans cette primaire?), pour désigner leur futur candidat à la présidentielle, les postulants battent tous les records de démagogie (« se faire du fonctionnaire, ça plaît toujours », pense-t-« on ») et d'outrances économiques, le tout sans doute aggravé (pour certains) par un esprit de revanche. Qu'on en juge par ces quelques exemples piochés dans les programmes déjà connus :

- suppression de 300 000 à un million de fonctionnaires ; où ? « Pas dans les missions régaliennes... » Restent donc la Santé, l'Éducation et les collectivités : donc, moins de services à la population, moins de personnel dans les hôpitaux et les écoles mais aussi, moins de cotisations sociales (déficit de la sécurité sociale ?) et plus de chômage...

Pour mémoire, rappelons les dégâts causés par le « non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite », durant la présidence « gauloise »...

- fin de « l'emploi à vie » dans la fonction publique, remplacé par des « contrats de droit privé » et abrogation complète du statut de la fonction publique territoriale.

Et puis, comme à chaque fois, volonté de remettre totalement en cause le régime de retraite de la fonction publique : tenez-vous bien :

- relèvement de l'âge légal de départ, de 64 à 67 ans, avec mise en œuvre dès 2017. La génération 1964 serait la première à partir à 65 ans ;
- alignement du calcul de la retraite des fonctionnaires (base actuelle : salaire des 6 derniers mois d'activité, sans les primes) sur celui du régime général (25 « meilleures années », mais avec les primes) ;
- création « d'une part de capitalisation » et, à terme, d'un système « par points » ;
- rattachement, dès 2018, des nouveaux entrants dans la fonction publique, au régime de retraite du privé ;
- suppression des « régimes spéciaux » ;
- remise en cause du calcul actuel de la pension de réversion de la fonction publique.

Ces propositions de bouleversement du régime de retraite des fonctionnaires, si elles étaient appliquées, constitueraient la plus grave remise en cause de leur statut, depuis sa création en 1946 !



Philippe GIRARDY
Commission carrière
Responsable du secteur
« retraite et protection sociale »
phildan.girardy@orange.fr

Devant ces MENACES considérables, aucun fonctionnaire, actif comme retraité, ne peut rester indifférent : tous doivent s'opposer à cette grave remise en cause de leur situation actuelle et future.

Pour cela, il faudra être nombreux et unis : l'individualisme et le « chacun pour soi » seraient le plus grand service à rendre aux auteurs de ces propositions puisque certains veulent, en plus, remettre en cause les « corps intermédiaires », donc les syndicats.

Avec votre soutien, le SNPDEN sera à la pointe de la lutte, au sein de l'UNSA-Fonction publique, mais il faut que ce soutien soit le plus vaste et le plus fort possible !

RAISON de PLUS pour se syndiquer ou rester syndiqué : une partie de votre avenir de fonctionnaire actif ou retraité se jouera au printemps prochain ! ☐



Un point sur l'Observatoire national de la sécurité (ONS)

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement présidé par Jean-Marie Schléret, dont le SNPDEN est l'un des membres au sein de son comité de pilotage, a maintenant 21 ans d'existence.

De par les nombreux partenariats qu'il a noués avec des acteurs différents (sapeurs-pompiers, collectivités territoriales, ministères divers) ses expertises sont dignes d'écoute et riches d'enseignements et de conseils.

L'Observatoire national de la sécurité, dont le secrétaire général est Jean-Michel Billioud, est composé de six commissions :

1. accessibilité ;
2. sécurité, santé, hygiène et sport ;
3. formations professionnelles, sécurité au travail ;
4. sécurité bâtiment et risque incendie ;
5. enseignement supérieur ;
6. risques majeurs.

La commission accessibilité (pour les personnes handicapées) suit les agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap) des établissements recevant du public (ERP).

TIC, TAC, TOC... Et si les TIC* étaient responsables des difficultés que rencontre notre système éducatif ?

Ce serait simple, bien trop simple, et totalement erroné. Les mêmes applications, les mêmes outils, les mêmes machines sont à l'œuvre dans tous les pays, et notamment ceux dont la réussite est exemplaire. En revanche, il n'est pas inutile de s'interroger sur la mise en œuvre des technologies de l'information dans l'éducation, et en particulier celle que nous vivons dans notre système éducatif aujourd'hui. En effet, plus que tout autre vecteur d'éducation, la mise en place des TIC nécessite des efforts conjugués de nombreux partenaires pour être opérationnelle. L'absence d'un seul des partenaires rend les efforts de tous inefficaces. Mais au-delà de leur présence, c'est bien la qualité de la coordination et de la conjugaison de leurs efforts qui détermine la réussite de l'opération. Et comme ils sont nombreux...

Bien sûr, les universitaires sont essentiels et leurs regards nous permettent d'aller au-delà du quotidien. Mais au plus près du terrain, les acteurs déterminants sont les collectivités territoriales, les acteurs du ministère de l'Éducation nationale, délégué académique au numérique (DAN), directeur des services informatiques (DSI) et, en bout de chaîne mais concrètement au centre du dispositif, les chefs d'établissement.

La maintenance et le volet qui lui est intimement attaché, la sécurité, illustrent la difficulté que rencontrent les acteurs pour travailler ensemble. Du côté des textes tout est clair, l'achat et la maintenance des matériels informatiques incombent depuis 2013 aux collectivités territoriales. La responsabilité de la mise en œuvre des systèmes et en particulier celle de la sécurité des usagers incombe selon le niveau au MEN, à l'académie, et dans l'EPL elle est assu-

mée en toute responsabilité par le chef d'établissement.

Dans la pratique, nous sommes la plupart du temps bien éloignés de ce cadre, les réponses fournies par les décideurs se hâtent lentement de rejoindre et parfois, de fort loin, le contexte réglementaire. Au final, comme à l'habitude, ce sont les chefs d'établissement qui assument, en prise directe avec tous les acteurs et en particulier les usagers. Dans ce contexte la mise en place généralisée de connexions sans fil pour la partie pédagogie des réseaux, selon des formes et structures aussi diverses qu'il y a de collectivités territoriales, laisse parfois songeur.

Il n'en reste pas moins que le numérique, aujourd'hui comme hier, porte nos espoirs, en particulier celui d'aider les plus fragiles à mieux s'intégrer dans un monde éducatif toujours plus sélectif, à l'image de notre tissu social. Il faut saluer



François SÉGUREL
Commission métier
francois.segurel@snpden.net

les efforts de tous ceux qui s'engagent, et ont comme objectif commun et affirmé d'améliorer nos performances dans ce domaine comme dans les autres.

Les annonces fracassantes, les plans qui succèdent aux plans, mériteraient d'être remplacés par une approche pragmatique des besoins du terrain. Ils sont légion et sont parfois ignorés au profit d'applications dont on cherche parfois vainement l'utilité.

Néanmoins, il serait bien utopique et irréaliste de penser qu'une avancée sereine et rectiligne peut être mise en œuvre dans ce domaine en perpétuel mouvement, où nous devons presque chaque année reconsidérer nos *a priori*. Alors un très grand merci à tous ceux qui ont accepté de témoigner et de réfléchir avec nous ! □

* Technologies de l'information et de la communication.

Développer des utilisations édu

Comment réagir aux utilisations des médias sociaux dans les collèges? Comment les utiliser à des fins d'apprentissage? Aurélie Beauné, enseignante à l'ENS de Cachan, revient sur ce que sont les « médias sociaux » avant d'aborder différents résultats de recherche permettant de se repérer dans les usages, ainsi que des propositions d'exploitation éducative de ces médias.

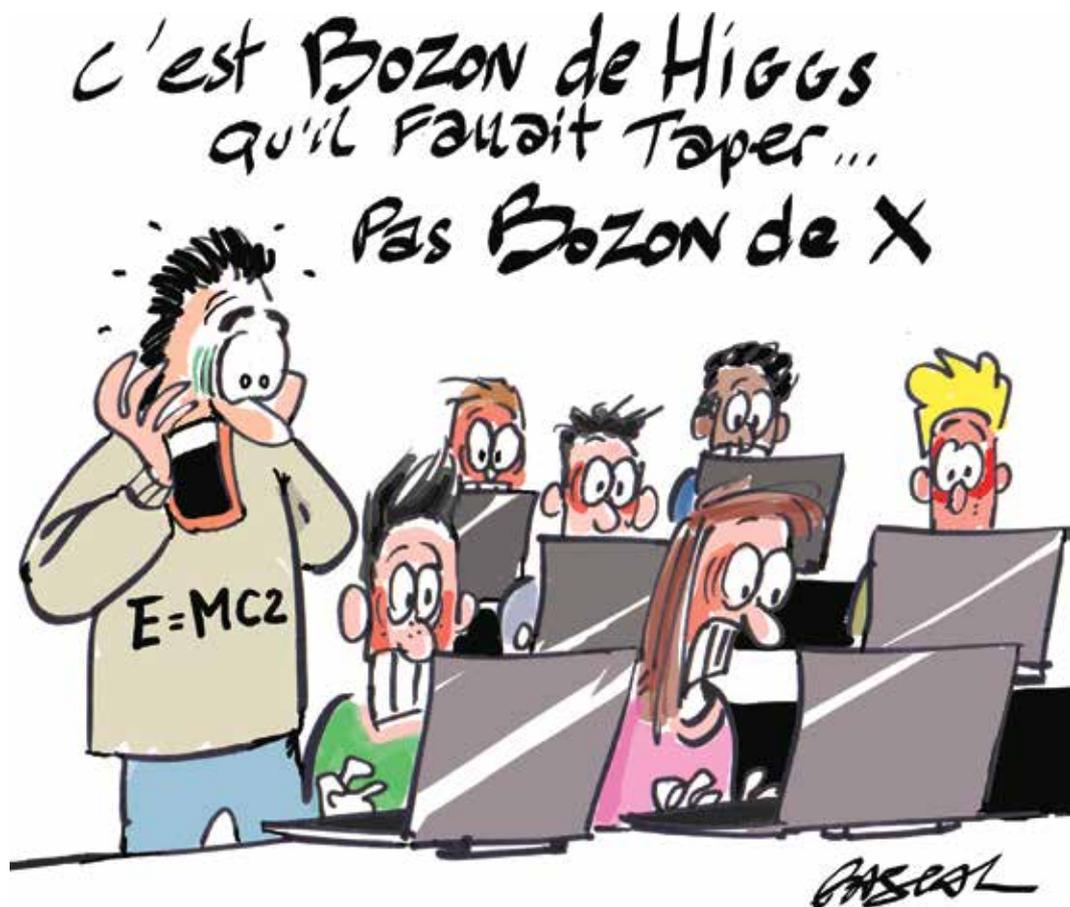


QUE RECOUVRENT LES « MÉDIAS SOCIAUX » ?

Une partie des logiciels développés ces dernières décennies permet la création et la gestion des contenus par les utilisateurs (blogues, wikis, réseaux sociaux, etc.). Cet ensemble a rapidement formé, dans le courant des années 2000, ce qu'on a désigné au moyen d'expressions telles « web 2.0 » ou encore « web social » qui distinguent « un Web statique et unidirectionnel [d']un réseau dynamique et interactif, caractérisé par

La diffusion croissante de terminaux mobiles (tablettes, téléphones intelligents) dans les établissements scolaires soulève de nombreuses problématiques pour les équipes pédagogiques. Il peut être difficile pour les enseignants de les considérer comme des supports pour l'apprentissage plutôt que comme des instruments de distraction, voire même comme la « source » de tensions, notamment du fait de l'accès facilité aux médias sociaux.

Une solution « tentante » pour contenir ces risques consisterait à mettre en place des filtres de connexion afin de bloquer l'accès aux médias sociaux dans les établissements, mais cela risque d'inviter les élèves à la transgression et occulte, dans une certaine mesure, la responsabilité de l'école dans le développement d'une éducation à, voire avec ces médias. Il convient de souligner, par ailleurs, que les médias sociaux ne sont pas l'unique moyen par lequel s'expriment des violences dans les établissements (Catherine Blaya, 2016).



catives de réseaux sociaux ?

une large participation des usagers à la création et à l'échange de contenus » (Lucie Audet, 2010).

Cette brève définition permet tout d'abord de ne pas réduire les « médias sociaux » aux réseaux les plus célèbres, parmi lesquels Facebook ou Twitter. Elle indique aussi qu'à vouloir filtrer les médias sociaux au cœur des établissements, les équipes pédagogiques se priveraient d'un grand nombre d'applications reposant sur la mobilisation des compétences communicationnelles, rédactionnelles, analytiques (entre autres) des utilisateurs (Mangenot & Soubrié, 2014).

UN POINT SUR LES RECHERCHES

Il existe une vaste littérature sur les réseaux sociaux, tant en sociologie, en psychologie qu'en éducation. On ne cherchera pas ici à en rendre compte de manière exhaustive mais il est tout à fait certain qu'une démarche d'information à ce sujet donnera de nombreux résultats. On proposera simplement quelques repères pouvant aider à initier une réflexion à partir de synthèses de travaux récents ⁽¹⁾.

La recherche de thèse menée par Karim Damani (2016) se focalise sur les utilisations et rapports aux réseaux sociaux pour des enseignants du second degré à partir d'une approche clinique d'orientation psychanalytique. Parmi les enseignants suivis, une petite majorité déclare ne pas utiliser les réseaux sociaux à des fins professionnelles, potentiellement parce que cela engagerait des chan-



gements dans leur pratique. Cela dit, le chercheur observe un « décalage entre l'usage déclaré et les pratiques réelles pour certains ou le non-usage déclaré et les pratiques réelles pour d'autres », certains « [laissant] entrevoir, à travers leur discours, des pratiques extensives mais qui, en réalité, se sont avérées très restreintes ».

Karim Damani met en valeur la diversité des utilisations observées, signe du creuset d'idées que ces médias peuvent constituer au plan pédagogique et qui appelle à des mises en commun. Au plan de l'intérêt éducatif, il note entre autres, une extension de la variété des thèmes discutés ainsi qu'une possibilité de renforcer les liens entre l'école et la maison. Un élargissement de l'espace-temps des

interactions est donc observé, potentiellement source d'un « brouillage des frontières entre vie et espace professionnels d'une part, et entre vie et espace personnels d'autre part ». Sur ce point, Géraldine Blattner et Lara Lomicka (2012) ont toutefois montré que les apprenants vont rarement consulter les pages des enseignants ou de leurs pairs, leurs réseaux restant alors dissociés de ceux utilisés à des fins éducatives.

Une recherche par questionnaire menée au Royaume-Uni dans trois écoles primaires (Fran Thompson et Peter K. Smith, 2015) montre tout d'abord que dès ces niveaux de l'éducation, les élèves commencent à utiliser les médias sociaux, notamment les jeux en ligne. Un contraste intéressant réside dans la

connaissance de la diversité des médias sociaux : les jeunes ont tendance à connaître ceux utilisés par les adultes, l'inverse n'est pas forcément vérifié. En ce qui concerne la connaissance de règles de sécurité, les chercheurs ont relevé que les enfants scolarisés en fin de primaire « ont rapporté des niveaux de connaissance similaires à ceux des personnels pour plus de la moitié des situations proposées ». Les chercheurs identifient aussi un contraste en lien avec le sentiment de sécurité : « La plupart des adultes affirment se sentir seulement « assez en sécurité » sur leur réseau social alors que la plupart des élèves se sentent très en sécurité ».

Les cas d'expériences négatives sont peu nombreux, le piratage étant l'expérience négative la plus fréquente (ce qui rejoint les résultats relatifs à la connaissance des règles de sécurité). L'enquête interroge aussi les stratégies de réactions à ces expériences : « Les personnels ont fait face à la situation en signalant l'incident sur le site Web ou en répondant à la personne responsable. Les élèves se sont majoritairement confiés à un parent ou à leur tuteur. Confier ses problèmes à un enseignant fait partie des stratégies les moins mentionnées, ce qui rejoint les réponses habituellement rapportées par les élèves du secondaire » (Li, 2005).

Pour accompagner les élèves et équipes enseignantes, les chercheurs mentionnent un programme national pour la sécurité en ligne qui pourrait inspirer les autorités compétentes en France. Catherine Blaya (2016) mentionne la publication d'un guide de prévention de la cyberviolence

entre élèves mais il n'existe pas, à notre connaissance, de programme comparable à celui mis en œuvre au Royaume-Uni. Cette chercheuse invite, quant à elle et en rapport avec les différentes formes de violences qui s'expriment dans les établissements, à organiser des conseils d'élèves afin de réguler les conflits, pratiques dont l'intérêt a été mis en évidence dès le début du XX^e siècle, notamment par Célestin Freinet.

QUELLES PRATIQUES EN CLASSE ?

De notre point de vue, la responsabilité de l'école dans une éducation aux médias sociaux ne passe pas nécessairement par une éducation avec certains de ces médias, parce qu'ils mettent en œuvre des politiques d'exploitation des données personnelles allant à l'encontre d'une éthique éducative. En revanche, souvent pour les mêmes médias, il paraît nécessaire d'informer, voire d'aider les élèves à gérer leur identité numérique, notamment via la configuration des paramètres de confidentialité : ce type d'initiative peut instrumenter des élèves potentiellement cibles de cyberharcèlement.

Dans quels enseignements inscrire ces apprentissages ? Il s'agit probablement d'organiser une discussion dans les équipes de façon à ce que des volontaires prennent en charge l'enseignement de ces savoirs et savoir-faire. De multiples autres exploitations pédagogiques sont envisageables, ne serait-ce que parce que les médias sociaux sont

caractérisés par l'ouverture à la créativité des utilisateurs, à l'antithèse des logiciels fermés proposant des ressources dites « clés en main ». Beaucoup de ressources sont par ailleurs disponibles sur le site Eduscol⁽²⁾.

Mettre en œuvre une réflexion d'équipe au sujet des pratiques possibles avec ces médias paraît finalement l'action la plus pertinente : les usages ont bel et bien lieu, ils sont aussi en évolution constante. Ouvrir, guider et nourrir la réflexion dans les équipes permettra de recueillir et de développer les idées, voire les initiatives d'exploitations éducatives de ces médias. □

RÉFÉRENCES

Audet, L. (2010). Wikis, blogues et Web 2.0 : opportunités et impacts pour la formation à distance. REFAD. Consulté à l'adresse http://archives.refad.ca/nouveau/Wikis_blogues_et_Web_2_0.pdf

Damani, K. (2016). Les pratiques enseignantes sur les réseaux sociaux : entre fantasmes et réalités. Consulté 23 août 2016, à l'adresse www.adjectif.net/spip/spip.php?article386&lang=fr

Mangenot, F., & Soubrié, T. (2014). Le Web social au service de tâches d'écriture. Recherches, (60), Outils, Presses du Septentrion, pp. 89109.

Thompson, F., & Smith, P. K. (2015). Usages et prises de risque sur les réseaux sociaux parmi les jeunes de 8-11 ans en Angleterre. Les Dossiers des Sciences de l'Éducation, (33). Consulté à l'adresse <http://dse-revues.org/787>

1 On s'appuiera, par la suite, sur des travaux qui ne concernent pas uniquement le collège mais dont les résultats ou les observations sont potentiellement transférables à ces niveaux de l'éducation.

2 Voir par exemple ici : <http://eduscol.education.fr/numerique/dossier/competences/education-aux-medias/sites-pour-educuer-a-l-internet>

Aurélié Beauné, professeure de français langue étrangère et seconde, docteure en sciences de l'éducation et en sciences du langage. Post-doctorante au CRI (Paris), Les Savanturiers - École de la recherche. Membre de l'équipe du projet « Adjectif ».



Comment ils l'utilisent... de l'usage des tablettes en EPLE

par Lucien Almar, principal d'un collège « ordinaire » à Prades

MATÉRIEL

Pas de difficultés majeures dans l'usage des tablettes au quotidien par les élèves. L'utilisation est assez intuitive, la plupart des élèves se débrouillent plutôt assez bien. Aucun vol n'a été signalé. Peut-être cela est-il dû à l'environnement fermé de la tablette et sa non-commercialisation au public.

4 tablettes seulement, sur près de 150, ont été détériorées (tablette fonctionnelle mais écran abîmé). Quelques unités et/ou accessoires n'ont toujours pas été restitués. Globalement, beaucoup d'élèves sont peu soigneux du matériel mis à leur disposition. Les connecteurs des câbles peuvent être abîmés, des chargeurs et/ou des câbles rendus ne sont pas ceux d'origine, quelques claviers ont des touches abîmées. Le conseil départemental a été contacté pour établir les procédures de prises en charge en SAV des éléments défectueux. Nous sommes en attente de réponse. Un effort important doit être fait par les familles pour sensibiliser les élèves à un comportement respectueux de leur matériel.

Le fonctionnement du réseau interne du collège a été amélioré et permet dorénavant une connexion à Internet satisfaisante en classe. Nécessité cependant d'avoir des casiers supplémentaires pour les demi-pensionnaires équipés de tablettes. Nous attendons.

Dans certaines classes, les élèves n'apportent pas leur tablette, sous des prétextes divers. Ces élèves sont généralement ceux qui rencontrent des problèmes scolaires et une motivation défaillante. Il y a eu quelques signalements de non respect des usages scolaires mais sans

que cela soit un réel problème (moins que pour les téléphones portables au final).

PROBLÈMES RENCONTRÉS

Si l'opération semble globalement intéressante, des élèves ont développé de nouvelles compétences en fonction des activités proposées, la mise en place à grande échelle (tous les élèves de 5^e, puis tous ceux de 4^e) et à marche forcée pose un certain nombre de difficultés, surtout du fait des préoccupations multiples de chacun en raison de la réforme (nouveaux programmes, nouveau socle, etc.).

Il est nécessaire au départ d'avoir une équipe d'enseignants motivés, pour pouvoir former en interne leurs collègues et, localement, un personnel informatique compétent et stable. Par chance nous avons 3 formateurs au collège parmi les enseignants.

Les livraisons tardives, distributions tardives, les problèmes techniques rencontrés par les premiers utilisateurs dissuadent certains enseignants. Dans les classes où peu d'enseignants participent à l'opération, les élèves se démotivent, « oublient » leur tablette, les parents s'interrogent.

La peur de la casse, la nécessité d'avoir une assurance, s'ajoutent à cette interrogation parentale. Les casses, vols et pertes de la tablette et ses accessoires (chargeur, étui) ne sont pas pris en charge par la garantie constructeur, ni par le département, ni par le collège. Pour toutes ces raisons, ainsi que la problématique des ondes wifi qui est régulièrement évoquée, quelques parents, refusent la tablette. Cela contraint parfois les enseignants à doubler leur travail d'un support papier.



LES AXES POUR L'ANNÉE PROCHAINE

Une nouvelle génération de tablette (l'architecture reste la même, les accessoires sont plus complets) sera livrée l'année prochaine pour les nouveaux élèves de 5^e. La génération actuelle sera prêtée aux élèves de 4^e dès la rentrée. L'usage des tablettes sur 2 niveaux (environ 250 élèves) permettra de tester les limites de l'infrastructure réseau afin de l'améliorer. Pour généraliser les usages, inciter les élèves à amener leur tablette tous les jours, des manuels numériques seront installés sur les tablettes. Cela limitera aussi le poids des cartables. Les enseignants doivent faire remonter des besoins en applications numériques disciplinaires ou généralistes (dictionnaires par exemple) pour installation. De nouveaux usages dans le cadre des nouveaux programmes devraient voir le jour (compétences numériques, AP, EPI). Les actions de formation seront poursuivies avec un accompagnement disciplinaire. La formation des élèves, les plus en difficulté avec l'outil numérique, pourra être envisagée dans le cadre de l'AP.

Un outil intéressant mais un gros chantier au final. □

Le rôle de la collectivité : l'exemple des Pyrénées-Orientales

Le département des Pyrénées-Orientales s'est engagé dès la rentrée 2015 dans le programme de préfiguration du plan numérique annoncé par le Président de la République en mai 2015. En lien avec l'académie de Montpellier, trois collèges ayant répondu à l'appel à projets lancé par le ministère de l'Éducation nationale ont été retenus, deux établissements REP+ à Perpignan et un établissement situé en zone rurale. La condition préalable était que ces établissements aient obtenu le « L@bel numérique collège » et aient développé un projet éducatif fort s'appuyant sur l'usage du numérique. Pour cette rentrée 2016, ce sont sept autres collèges – littoraux, de plaine ou de montagne – ayant candidaté qui ont intégré le dispositif.

L'objectif du département rejoint celui de l'Éducation nationale : la société numérique dans laquelle chaque enfant vit et grandit oblige la collectivité à faire acquérir à cet enfant des compétences spécifiques afin d'accompagner son insertion sociale et professionnelle. Pour les enseignants, le numérique permet de modifier les pratiques de classe. Ayant la compétence des collèges, le département se doit de les accompagner en leur offrant de nouveaux environnements d'apprentissage.

À noter que la collectivité a passé une convention avec l'université de Perpignan

Via Domitia pour étudier et mesurer l'usage du numérique dans les classes suite au déploiement de tablettes concernées par le plan numérique. Cette étude fera l'objet d'une publication ultérieure.

UN CHOIX : CONFIER À DES ÉLÈVES DE 5^e UNE TABLETTE QUI RESTE LA PROPRIÉTÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le choix de commencer le déploiement du plan numérique par les élèves de 5^e est un choix imposé par le ministère de l'Éducation nationale. En effet, et surtout suite à la réforme des collèges qui entre en vigueur cette année, le ministère considère la classe de 6^e, à la fois, comme une classe de renforcement des acquis de l'école primaire et, à la fois, comme une classe de transition vers un cycle de 3 ans d'apprentissage purement « collège ». L'année de 5^e est donc un choix qui paraissait judicieux.

Sur le plan du matériel mis à disposition des élèves et des enseignants concernés, c'est la tablette SQOOL de la société française Unowhy qui a été retenue avec sa solution matérielle et logicielle complète uniquement dédiée à l'éducation numérique. Ce choix a été fait en concertation avec les équipes éducatives des établissements concernés.

Les tablettes restent propriété du département, ce qui facilite la gestion du déploiement puisque le plan prévoit deux années pour les 5^e et une année pour les 5^e et 6^e; les tablettes déjà acquises devant suivre les classes de 4^e et 3^e.

LE COÛT POUR LA COLLECTIVITÉ

Lors de la rentrée 2015, ce sont 550 tablettes qui ont été mises à disposition des élèves et des enseignants des classes de 5^e des trois collèges préfigureurs. Le coût unitaire était alors de 566 €/TTC par tablette.

Pour cette rentrée 2016, il a fallu équiper de nouveau les nouvelles classes de 5^e des collèges préfigureurs, plus les classes de 5^e de sept nouveaux collèges, soit 1721 nouvelles tablettes mises à disposition cette année (en plus des 550 tablettes précédentes qui suivent les classes de 4^e des collèges concernés). Vu les volumes, le département a passé cette année une convention de marché avec l'UGAP, ce qui a permis d'abaisser le coût d'une tablette à 507 €/TTC. À noter que le coût d'une tablette concerne à la fois le matériel proprement dit, mais aussi la solution logicielle spécifiquement dédiée à l'enseignement qui l'accompagne.

La collectivité bénéficie d'une subvention de l'État qui s'élève selon les cas de 30 à 50 % du montant des acquisitions. Bien sûr, les équipements structurels (wifi...) restent à la charge entière du département.

Aujourd'hui, ce sont 10 collèges publics sur 31 du département des Pyrénées-Orientales qui sont concernés par cet engagement de la collectivité.

*Propos recueillis par François SÉGUREL
Commission métier
francois.segurel@snpden.net*



Avril 2015/avril 2016, une année de préfigurateur au collège Marcel Pagnol de Perpignan

Le collège Marcel Pagnol de Perpignan compte 47 professeurs et 166 élèves de 5^e répartis sur 7 classes. En avril 2015, notre collège REP+ de Perpignan était pressenti pour faire partie des préfigurateurs du déploiement numérique « tablettes en 5^e » à la prochaine rentrée. Ce choix a été opéré pour les raisons suivantes : nous étions volontaires et déjà engagés dans une dynamique de déploiement depuis 4 ans puisque partant de presque rien nous venions d'obtenir le label numérique n° 1. Notre partenariat avec les services informatiques du CD66 s'est vu affirmé. Et notre collège REP+, prioritaire par définition, a vu sa candidature soutenue par la DSDEN et le rectorat.

Missionné par ma chef, j'ai formé un staff « technico-pédagogique » de collaborateurs compétents (direction, AED, enseignants). Pour la journée du 1^{er} juillet, j'ai organisé une réunion de travail pour faire le choix de la tablette : étaient représentés les services concernés des 3 collèges préfigurateurs du des Pyrénées-Orientales, du rectorat, de la mairie, du CD66, de l'université (partenariat), et les privés conviés pour présenter leur matériel (Apple, Toshiba, Unowhy, Microsoft, Archos...). Suite à un consensus, les trois collèges ont choisi la même tablette.

Sans attendre nous avons mis en place des formations, techniques ou pédagogiques, organisées en interne ou par les partenaires, adressées au staff comme aux enseignants. À la rentrée, les tablettes ont été distribuées aux enseignants, puis mi-octobre à 2 classes

« test » : le paramétrage et les protocoles d'authentification ont été finalisés entre la direction académique des systèmes d'information (DASI), notre fournisseur et leur sous-traitant, et notre staff. Nous sommes fin décembre 2015, et entre-temps la charte d'utilisation maintes fois revue, a été votée au CA...

L'appropriation du nouvel outil par les équipes s'est faite au travers d'ateliers pratiques de présentation de cours ou de présentation du « manager », logiciel de gestion de la classe numérique. Dès lors, les enseignants ont été naturellement amenés à mettre en œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques.

Début février 2016, nous avons distribué les tablettes à toutes les classes de 5^e. Au préalable, une information a été donnée à tous les parents engageant leur responsabilité dans l'utilisation de ces tablettes.



Yannick MORGEN
Principal adjoint
collège Marcel Pagnol
Perpignan

Des formations disciplinaires ont été proposées par Canopé. Des formations techniques suite aux retours d'utilisation ont eu lieu avec le chef de projet du fournisseur. Entre-temps, le staff réglait des problèmes d'adressage et déployait des bornes wifi dans l'établissement... Avril 2016!

J'ai décrit là très brièvement une année de préfigurateur du déploiement numérique au collège.

S'APPUYER SUR LES COMPÉTENCES DANS L'ÉQUIPE

Des points restent bien sûr à travailler :

- éduquer les élèves à l'utilisation de la tablette (oubli, tablette déchargée, écouteurs, photos...);
- fédérer le maximum d'enseignants autour du projet national (favoriser la

pédagogie différenciée, la collaboration, la citoyenneté numérique...).

Et il y a des points forts :

- de nouvelles pratiques pédagogiques développées, encouragement à la créativité ;
- une adhésion rapide d'un noyau de professeurs ;
- une adhésion complète des élèves et des familles : seules une dizaine de familles s'inquiètent de rapporter l'outil à la maison ;
- plus de facilités à suivre pour les élèves habituellement en difficulté, plus concentrés, plus intéressés, en autoévaluation, et qui ont droit à l'erreur...
- peu de tablettes en panne (3), cassée (1).

Loin des préjugés et des peurs initiales (REP+ = + de casse, + de vols, manque d'intérêt des élèves, trop de travail, ça ne marchera jamais...), nous allons poursuivre le déploiement avec les 200 autres tablettes reçues récemment pour nos nouveaux 5^e. Et si je puis donner quelques conseils aux collègues qui se lancent dans l'aventure, ce serait : aller chercher les compétences de chacun et former des équipes de départ (technique, pédagogique, interdisciplinaire), permettre à chacun de développer ses compétences par le biais de formations ciblées, impliquer les partenaires dans l'expérience, rassurer les équipes et aussi les parents, faire confiance aux élèves, et surtout... ne pas hésiter à prendre du temps pour étaler la mise en œuvre de cette politique du numérique. □

Pour le DAN de Mont un environnement favo

Le plan numérique représente un environnement favorable sans précédent pour le développement du numérique éducatif. En effet, il prévoit massivement, et pour la première fois, un équipement individuel mobile associé à des ressources numériques pour les élèves, mais aussi pour les enseignants, ainsi que l'accès à un débit Internet adapté aux usages et des formations spécifiques pour les équipes pédagogiques impliquées.

L'usage du numérique au quotidien laisse souvent penser que sa compréhension est acquise. Les usages par les jeunes restent pourtant souvent limités aux outils de communication instantanée, aux réseaux sociaux ou à la pratique des jeux. Peu d'entre eux savent gérer un bureau, utiliser un client de messagerie, gérer un agenda numérique, exploiter les fonctionnalités d'un logiciel de traitement de texte, utiliser un tableur-grapheur, trier les données présentes sur Internet, gérer sa trace numérique... Certains parlent du mythe du *digital native*. Le rapport au numérique est souvent basé sur de l'implicite et dépend encore trop souvent du milieu social. Le plan numérique qui permet d'accompagner les élèves pour leurs usages du numérique dans tous les enseignements et de doter tous les élèves d'une même classe du même outil est un levier pour réduire les inégalités entre les élèves.

L'insertion sociale des élèves nécessite une véritable formation des élèves au numérique pour les accompagner à utiliser, maîtriser et comprendre le numérique pour qu'ils n'aient pas à le subir ou à en être exclus. Cela nécessite de leur apprendre à être critiques sur la fiabilité des ressources, de l'information, de leur apprendre les enjeux de la sécurité numérique et de les sensibiliser aux codes d'usages et de respect sur Internet. Il s'agit de la formation du citoyen d'aujourd'hui : un citoyen responsable. La réforme de l'école et du collège intègre à la fois cette nécessité de former les citoyens

à la compréhension de l'informatique (algorithme, logique...) mais aussi à l'éducation au numérique et donc des enjeux du numérique.

La majorité des métiers nécessitent actuellement des compétences numériques que l'employeur estime acquises dans la formation initiale. La recherche d'emploi passe, elle aussi, de plus en plus par des réseaux sociaux professionnels ou par des services numériques. Le développement des compétences numériques est essentiel pour accompagner l'insertion professionnelle des élèves. Or ces compétences sont d'autant plus facilement acquises que les élèves ont accès de façon régulière et individuelle à un ordinateur qui devient leur cartable numérique.

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les nouveaux programmes de collège confortent la place du numérique dans les enseignements et les pratiques éducatives.

Le numérique permet d'accéder à un immense ensemble d'informations et de données. Il offre de nouveaux outils, services et ressources qui permettent une véritable plus-value pédagogique. Ainsi, il est plus facile de se représenter une figure géométrique dans l'espace ou de se représenter le mouvement des molécules d'eau dans un verre.

Le numérique permet aux élèves de s'exercer, de s'évaluer, d'avoir accès à des vidéos, du

Montpellier, numérique sans précédent



Mathieu RUFFENACH
Délégué académique au numérique
de l'académie de Montpellier

son, du texte, de s'enregistrer, de produire, de diffuser... Le numérique fait évoluer les pratiques de classe : il permet une pédagogie plus différenciée, davantage axée sur l'activité de l'élève en sollicitant les différentes formes d'intelligence.

La mise à disposition d'un équipement individuel mobile pour tous les élèves

avec des ressources adaptées permet une pédagogie plus individualisée. Ainsi un élève, dans son apprentissage d'une langue vivante ou en éducation musicale, peut écouter, et même réécouter, un document audio ou vidéo à son rythme. Il peut aussi s'enregistrer, s'écouter, se réenregistrer au besoin sans qu'il y ait le regard des autres élèves ou de l'enseignant sur lui. En éducation physique et sportive, l'utilisation d'un équipement mobile, permet d'enregistrer des gestes et postures afin que chaque élève, simplement en visionnant l'enregistrement, puisse s'autoévaluer et s'autocorriger. Des correcteurs d'orthographe peuvent faciliter la rédaction par les élèves, voire identifier les erreurs récurrentes d'un élève afin de lui proposer une remédiation. Des exercices interactifs offrent la possibilité à chaque élève d'autoévaluer en autonomie l'acquisition de connaissances et de savoir-faire. Le statut de l'erreur est modifié : l'erreur est plus que jamais simplement une étape à l'apprentissage.

Ces équipements individuels mobiles mis à la disposition de tous permettent aussi plus d'interactions sociales entre les élèves. Ainsi plusieurs élèves peuvent facilement travailler ensemble sur un document commun présent dans un espace dédié, pour un exposé, par exemple. En travaillant sous forme de blog, un enseignant peut aussi travailler avec ses élèves des compétences liées à l'argumentation.

Certaines ressources adaptées, de type « jeux sérieux » (dits *serious game*), permettent de proposer des situations d'apprentissage plus complexes au sens où elles sont en mesure de croiser plusieurs compétences issues de disciplines différentes. Elles peuvent être utilisées, par exemple, lors d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI). Ainsi un « jeu sérieux » peut inviter des élèves à faire des choix énergétiques et les sensibiliser à leur impact sur l'environnement ou l'économie. D'autres plus élaborés, utilisant la géolocalisation et la réalité augmentée, les aident à se repérer dans l'espace et à interagir avec leur environnement proche.

Il ne s'agit bien évidemment pas de faire du numérique pour faire du numérique mais nous avons là un environnement particulièrement favorable pour à la fois développer chez nos élèves, tous nos élèves, des compétences nouvelles induites par la numérisation de notre société et pour faciliter l'acquisition des compétences scolaires afin de mieux les faire réussir. Le numérique est à la fois un défi et une chance pour notre École. □



LoRdi : le bon sens au service éducatif et pédagogique

L'un des premiers signes de bon sens que j'ai découverts en entrant dans l'académie de Montpellier est la cohérence qui se dégageait dans la collaboration région-rectorat d'académie, notamment dans la démarche du « numérique au lycée ». Il faut préciser que la nuance est réelle entre volonté d'équiper un EPLE en matériel informatique et démarche pour le mettre dans une dynamique d'intégration du numérique. En 2014, j'ai été agréablement surpris par la vision pédagogique que le directeur de l'éducation de la région avait à travers le plan informatique que ses services mettaient en œuvre en direction des lycées. Aujourd'hui, toutes les régions de France ont doté, à des degrés différents, leurs lycées en matériel informatique. Certaines ont même bien avancé en matière de maintenance et de gestion des parcs informatiques. Mais l'heure est bien arrivée pour que l'utilisation de l'outil démontre sa pertinence et son efficacité : l'utilisation du numérique dans le parcours éducatif et les apprentissages de l'élève.

Dans ce domaine, notre académie n'est pas une mauvaise élève, loin s'en faut. Certains lycées sont très bien engagés même si de nombreuses étapes restent encore à franchir.

LoRdi : CADEAU DE BIENVENUE ET BIEN VENU

Ce cadeau utile que la région Languedoc-Roussillon faisait aux nouveaux élèves de lycée en est aussi un pour les lycées eux-mêmes dans la mesure où ils ont quasiment tous (je l'espère) un volet numérique dans leurs projets d'établissements. Tout ce qui démocratise l'accès pour les élèves aux bénéfices escomptés de ces projets d'établissement peut être qualifié de valeur ajoutée et LoRdi en fait partie.

La nouvelle région a d'ailleurs rassuré les ex-Languedociens en maintenant le dispositif. Tout nouveau lycéen et tout lycéen arrivant dans notre magnifique région se voit doté de ce bel ordinateur portable rouge d'un format discret et très ergonomique. Je fais peut-être partie de ceux qui ont l'impression que LoRdi a valeur de signe d'appartenance chez nos jeunes lycéens. Entre la distribution gratuite des manuels scolaires et celle de LoRdi, le scénario est pratiquement le même mais lorsque vous observez les nouveaux lycéens partir avec leurs paquets d'ordinateurs, vous sentez une sorte de fierté comme chez quelqu'un qui vient de passer un rite initiatique. Serait-ce un objet-outil que l'on vous donne comme insigne de lycéen ? J'avoue que je n'ai jamais posé la question à mes élèves, préférant les laisser



Baye SECK
Proviseur à Prades (66)

garder pour eux la valeur qu'ils donnent à cet objet qu'ils ont en commun et qui, certainement, installe une plus grande communicabilité dans leur communauté que les livres. Il faut le dire, l'informatique n'a jamais tué la communication chez les jeunes. Elle l'a peut-être rendue plus silencieuse.

L'offre inclut également un « service après-vente » puisque en cas de pépin les élèves peuvent bénéficier de la réparation de LoRdi par la région.

Si l'on se réfère au nombre de dépôts pour réparation, tout laisse croire que pour une grande majorité, la durée de vie de l'outil équivaut au moins au parcours de lycéen de son propriétaire. LoRdi est donc un outil de qualité et un fidèle compagnon.

S'agissant de la contribution des nombreux pédagogues (enseignants, documentalistes, Copsy...) qui permettent la bonne utilisation de LoRdi par et pour les élèves, nous pouvons à juste

d'un réalisme



titre parler d'outil pertinent et adéquat par rapport à l'acte pédagogique. La démarche « classe numérique » est fortement aidée par la mise à disposition d'un ordinateur personnel pour chaque élève. Elle permet de mettre la classe « hors les murs » pour bien pouvoir la faire fonctionner « dans les murs ». Le principe de la classe inversée n'a pas encore fini de convaincre et a de beaux jours devant lui.

LoRdi n'est certainement pas le créateur de cette belle avancée dans les apprentissages des lycéens, mais il aura été très facilitateur.

LoRdi : UN CARTABLE POUR CONSTRUIRE « DEMAIN »

Le numérique a bouleversé notre monde et ce n'est plus un secret. Nous ne

connaissons pratiquement plus de métiers qui ne sont pas impactés par les progrès du numérique et, logiquement, la formation doit s'adapter pour que nos élèves soient adaptables pour les nouvelles tâches induites par le progrès. Ce qui était cartable de formation hier doit devenir boîte à outils numérique au service de la formation et de l'adaptation pour répondre à des problématiques diverses et variées en temps réel.

La formation tout au long de la vie est passée de concept à réalité et les générations actuelles ne seront pas obligées, demain, de se retrouver entre quatre murs pour continuer d'apprendre. Elles doivent y être préparées pendant la formation initiale.

Le principe de LoRdi et des livres numériques démocratisés par notre région aura donc été un acte visionnaire, an-

ticipateur. Les moyens humains et financiers mis en œuvre par notre académie pour accompagner la bonne utilisation sont également à saluer. Là où des équipes pédagogiques se sont mobilisées et ont été accompagnées, des avancées palpables encourageantes ont été observées. J'ai eu la chance d'être sur ce chemin balisé et je ne boude pas mon plaisir. Oui, la région Languedoc-Roussillon et l'académie de Montpellier ont été visionnaires et ont marqué un joli essai. Des lycées (comme celui de Prades, si vous permettez) ont transformé derrière et le match continue.

La nouvelle grande région Occitanie garde le même bon sens et la région académique a une bonne inspiration montpelliéraine. Pour la formation dans notre région, une belle météo s'annonce pour le « demain » de nos élèves. □

Le numérique et l'école : je t'aime, moi non plus

Rencontre avec André Tricot, professeur à l'ESPE
Toulouse Midi-Pyrénées, directeur du Laboratoire
Travail & Cognition, CNRS

François Ségurel : à votre avis quelle est la priorité de l'école ? Apprendre à maîtriser l'outil numérique ou intégrer l'outil numérique pour mieux aborder les apprentissages fondamentaux ?



André Tricot : c'est une question difficile. Apprendre à maîtriser l'outil numérique en soi n'est probablement pas un enjeu important, si par « outil numérique » on désigne les appareils ou les sites Web que les enfants et les adolescents utilisent quotidiennement. Les adolescents n'ont pas besoin de l'école pour apprendre à utiliser Facebook ou leur lecteur MP3, en tout cas pour le type d'usage qu'ils en ont. Mais de nombreuses études montrent que les élèves n'ont pas forcément de facilité à utiliser un lecteur MP3 en classe de langue vivante, quand ils sont en difficulté dans cette matière. De même, si les élèves utilisent fréquemment Wikipédia pour un motif personnel, leur utilisation de ce même outil dans un

contexte scolaire est souvent naïve et défaillante. Les élèves ont besoin d'une véritable formation à la recherche, à la sélection et à l'évaluation de l'information sur Wikipédia, et plus largement sur Internet, quand il s'agit de réaliser une activité à la demande de leur professeur. Ce n'est donc pas la maîtrise de l'outil numérique qui est un enjeu, mais la maîtrise de certaines tâches scolaires avec ces outils.

Bien entendu, au-delà des tâches scolaires, la maîtrise de ces outils représente un enjeu majeur de la formation des futurs citoyens. Si je reprends l'exemple des informations sur Internet, la formation des futurs citoyens à la recherche, la sélection et surtout l'évaluation de la fiabilité de l'information, représentent un des défis les plus importants à relever par l'école. L'éducation aux médias et à l'information (EMI) est tout sauf un gadget.

L'utilisation des outils numériques pour améliorer les apprentissages fondamentaux pose une question très différente. En effet, il est aujourd'hui très difficile de rendre compte d'une plus-value générale des outils numériques pour favoriser l'apprentissage. Il y a des plus-values, mais elles sont spécifiques. Par exemple, il est extrêmement probable que les logiciels de géométrie dynamique améliorent de

façon significative certains apprentissages en géométrie au niveau collège. L'utilisation de cartes dynamiques en géographie peut permettre aux élèves de comprendre des faits et des notions géographiques qui étaient plus difficiles ou plus longues à comprendre auparavant. Mais il existe de nombreux outils numériques pour l'apprentissage dont on ne connaît pas la plus-value.



François Ségurel: le numérique permet-il vraiment aux élèves les plus fragiles d'aborder avec plus de succès la maîtrise de la lecture, de la numération, ou même l'apprentissage d'une langue étrangère ?

André Tricot: il me semble que l'on ne sait pas répondre avec assurance à cette question aujourd'hui. Pour les trois apprentissages évoqués dans la question il existe des outils. Parmi ces outils, la grande majorité n'a pas fait l'objet d'une évaluation rigoureuse. Les outils qui ont été évalués de façon rigoureuse l'ont souvent été dans des situations contrôlées, dans des laboratoires de recherche, ou même dans des situations de classe, mais, encore une fois contrôlées, autrement dit, artificielles. Si très peu d'outils ont passé la barre de cette évaluation rigoureuse, encore moins ont été ensuite l'objet d'une évaluation *in situ*. Or, pour qu'un outil soit véritablement efficace, il faut qu'il soit utilisable par n'importe qui, et non pas uniquement par l'équipe qui l'a conçu. Il faut ensuite que cet outil soit compatible avec la façon dont les enseignants enseignent, avec les contraintes temporelles et spatiales de la salle de classe (et son équipement), avec les façons de travailler des élèves. Imaginons un outil extrêmement efficace pour apprendre à lire (dans le sens « reconnaître des mots écrits »). Cet outil pourrait être fondé, entre autres, sur la réalisation d'exercices où les élèves devraient mettre en correspondance des



lettres et des sons, des sons et des lettres. Quand les élèves feraient une erreur, un retour correctif leur serait fourni. La progression de chaque élève serait adaptée individuellement aux erreurs produites et à la vitesse de réalisation des tâches. Même si cet outil montrait une très grande efficacité dans des expériences contrôlées, rien ne prouve qu'il serait adapté à l'enseignement de la lecture en CP. Comment 30 élèves différents peuvent-ils prononcer des sons différents dans une même salle de classe? Comment peuvent-ils concrètement mettre en œuvre une tâche si celle-ci est très courte? Ou si celle-ci est très longue? C'est la même chose avec l'apprentissage de la numération ou celui d'une langue vivante étrangère: des outils extrêmement intéressants existent sans que pour autant nous disposions de beaucoup de preuves de leur efficacité en salle de classe dans des conditions réelles.

Nous espérons aujourd'hui que ce type de question pourra recevoir une réponse plus assurée d'ici cinq ou dix ans. Mais on peut remarquer au passage que la prudence que j'exprime vis-à-vis des outils numériques devrait être évoquée à propos de bien des outils, de bien des démarches, de bien des façons de faire, en dehors du numérique. Notre système éducatif met en œuvre des outils, des dispositifs, des réformes, souvent bien avant d'avoir la preuve de leur efficacité (et il les abandonne ensuite, souvent bien avant d'avoir la preuve de leur

inefficacité). Nous n'avons pas le niveau d'avancement de certaines spécialités médicales par exemple, où une pratique fondée sur les preuves est aujourd'hui tout à fait commune. Le fait que notre École se soit dotée d'un dispositif comme le cycle des conférences de consensus (www.cnesco.fr) est de ce point de vue extrêmement encourageant.

François Ségurel: la généralisation du numérique ne risque-elle pas de mettre en péril des compétences comme la mémorisation ou la manipulation mentale d'opérations complexes ?

André Tricot: c'est une question extrêmement intéressante, que les humains se posent depuis (au moins) l'invention de l'écriture, puis celle de l'imprimerie, du cinéma ou du magnétophone. Les humains inventent en effet des « technologies de la connaissance » (dont une des plus importantes est le stylo à bille) pour soulager ou rendre plus efficaces certaines de leurs activités intellectuelles. Mais ces inventions suscitent de la méfiance, méfiance que l'on trouve par exemple chez Socrate (dans le *Phèdre*, de Platon): « Elle [l'écriture] ne peut produire dans les âmes, en effet, que l'oubli de ce qu'elles savent en leur faisant négliger la mémoire. Parce qu'ils auront foi dans l'écriture, c'est par le dehors, par des empreintes étrangères, et non plus du dedans et du fond d'eux-mêmes,

que les hommes chercheront à se ressouvenir. Tu as trouvé le moyen, non point d'enrichir la mémoire, mais de conserver les souvenirs qu'elle a. Tu donnes à tes disciples la présomption qu'ils ont la science, non la science elle-même. Quand ils auront, en effet, beaucoup appris sans maître, ils s'imagineront devenus très savants, et ils ne seront pour la plupart que des ignorants de commerce incommode, des savants imaginaires au lieu de vrais savants ». On trouve le même type d'argument dans le célèbre article du journaliste Nicholas Carr en 2008 « *Is Google making us stupid?* », mais la crainte est inverse: cette fois-ci, c'est la perte de notre capacité à lire qui est au centre des préoccupations, Google étant censé avoir fait de nous des lecteurs très superficiels, des zappeurs permanents. L'humanité a manifestement digéré le fait que l'écriture n'était pas un danger pour la mémoire (ou les humains sont devenus tellement stupides qu'ils n'ont pas les moyens de s'en rendre compte). Ce sont maintenant les nouvelles formes de l'écrit qui font peur. Pourtant, dans les faits, les habitants des pays riches n'ont jamais autant lu qu'aujourd'hui (conformément à la prédiction d'Umberto Eco). Par exemple, le temps passé à lire par un Américain moyen a presque triplé entre 1973 et 2005, passant de 1h46 en moyenne à près de 4h30 de lecture quotidienne (et en excluant de ce compte toutes les activités de lecture inférieures à 1 minute).

Je crois que pour comprendre les capacités d'un humain, ses facilités comme ses difficultés, il faut comprendre cet humain avec les technologies qu'il utilise. Penser aux capacités d'un être humain dépourvu des technologies qu'il utilise quotidiennement n'a pas de sens selon moi. Ou alors c'est une « expérience de pensée » qui peut être intéressante, amusante, au même titre que se demander: que serais-je si je n'avais pas la parole? Si je n'avais pas de mains? Si je ne savais pas lire? □

RÉFÉRENCES :

Amadiou, F., & Tricot, A. (2014). *Apprendre avec le numérique: mythes et réalités*. Paris: Retz.

White, S., Chen, J., & Forsyth, B. (2010). *Reading-related literacy activities of American adults: Time spent, task types, and cognitive skills used*. *Journal of Literacy Research*, 42, 276-307.

Pour ou contre les tablettes numériques

Une expérience à Juan-les-Pins

On s'interroge aujourd'hui sur le bien-fondé des tablettes numériques, quant à leur généralisation et à l'efficacité de leur utilisation. Nous avons interrogé notre collègue Jean-Jacques Barbaroux, principal à Juan-les-Pins dans les Alpes-Maritimes, à la tête du collège Sidney Bechet où les tablettes ont été généralisées.

Direction: qui a choisi votre collège pour ce déploiement et comment s'est-il opéré?



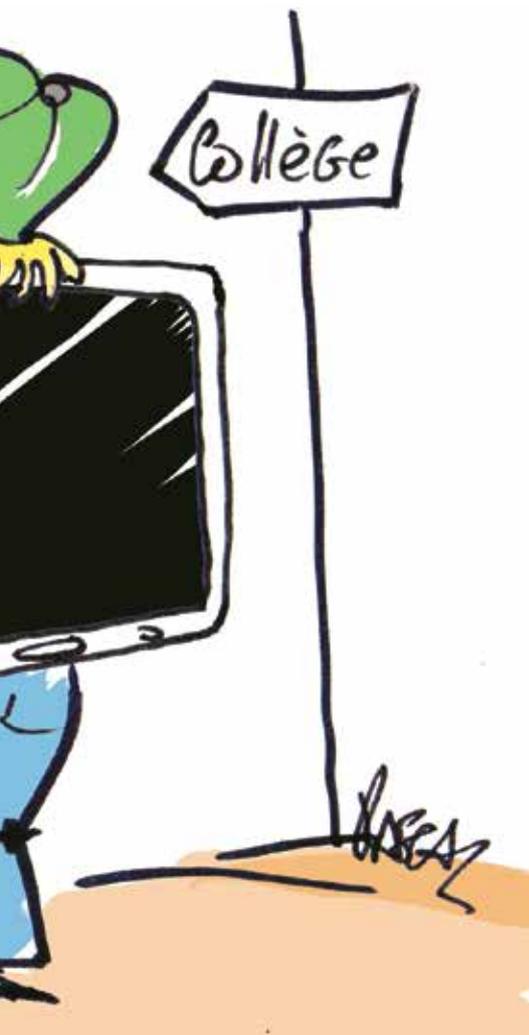
Jean-Jacques Barbaroux: le collège Sidney Bechet s'est positionné très tôt sur les usages du numérique. Dès son ouverture à la rentrée de septembre 2012, après la fermeture du collège La Rostagne à Antibes et la construction sur le nouveau site d'Antibes-les-Pins, l'établissement est labellisé « établissement CoCon », c'est-à-dire collège connecté. Il est l'expression d'un partenariat conventionné entre la DGESCO, la délégation au numérique éducatif (DANE) de Nice et le conseil général des Alpes-Maritimes.

L'établissement comptait alors 270 élèves, répartis sur 12 divisions. Le trans-



ues ?

fert de site a permis d'augmenter l'attractivité de l'établissement et de créer 5 divisions en 6^e. Toutes sont dotées de tablettes numériques. Les années suivantes tous les entrants en 6^e en reçoivent une. Par ailleurs, depuis septembre 2015, notre établissement est labellisé « col-



lège préfigurateur du plan numérique national (CPPNN).

Aujourd'hui, après 4 années, tous les élèves disposent d'une tablette. La 1^{re} cohorte du « tout numérique » quitte cette année l'établissement pour passer en 2nde.

Direction : cette utilisation des tablettes numériques a-t-elle eu des impacts pédagogiques ?

Jean-Jacques Barbaroux : le comité de mise en place « CoCon » a fait le choix de mettre à disposition des tablettes qui contiennent l'ensemble des manuels scolaires, soit en version PDF, soit en version numérique. Il avait également été décidé que les élèves disposeraient de leur tablette en classe comme au domicile, pour pouvoir effectuer les devoirs du soir. Il s'agissait bien là d'une expérimentation extrêmement avancée puisque, en décembre 2014, nous étions encore le seul établissement en France à avoir fait ce choix. Cependant, pour maintenir un travail écrit et manuscrit, les cahiers ont été conservés pour la prise de notes et un certain nombre de devoirs en classe comme à la maison.

Direction : cela imposait-il d'avoir eu une réflexion sur le type de matériel choisi ?

Jean-Jacques Barbaroux : en effet, les tablettes mises à disposition sont des I-Pads. Pour des raisons technologiques et pédagogiques, ceux-ci ont évolué depuis 4 ans : des modèles iPad 2 en 2012 et iPad 4 Retina en 2014, tous 2 en 16

Giga ; on s'est orienté vers l'iPad Air en 32 Giga depuis septembre 2015. Dans la mesure où les tablettes contiennent les manuels, de plus en plus lourds, surtout dans une forme non plus PDF mais numérique, il convenait de disposer de capacités de mémoire de plus en plus importantes.

Par ailleurs, les besoins photographiques se sont progressivement développés dans les usages pédagogiques dans l'établissement : photographier le tableau à la fin d'un cours pour un élève dyslexique plutôt que de faire une photocopie ; pouvoir zoomer sur une carte en histoire-géographie sans qu'elle « pixélise » ; filmer un professionnel lors d'une sortie de DP3...

On constate bien sur ces quelques exemples que les innovations technologiques ont servi les usages pédagogiques. Une des difficultés de notre établissement pionnier aura été de veiller en permanence à ce que le projet pédagogique évolue avec le progrès technologique tout en gardant la priorité sur les choix commerciaux.

Direction : quel intérêt avez-vous pu mesurer à l'issue de ces quatre années ?

Jean-Jacques Barbaroux : en premier lieu une réduction substantielle du poids des cartables. Le poids d'une tablette dans sa coque de protection est sensiblement supérieur à celui d'un manuel papier (950 g contre 700 g en moyenne pour un manuel). Sachant que 2 élèves



sur trois sont demi-pensionnaires à Bechet, on sait qu'ils sont censés apporter une moyenne de 4 manuels par jour, soit environ 2,8 kg. Le gain réel est donc en moyenne d'1,8 kg par jour. L'allègement des cartables était bien l'un des arguments majeurs des défenseurs de cette expérimentation. Celui-ci doit toutefois être nuancé : le mercredi matin où un élève n'avait que musique et EPS, avec les tablettes, il l'alourdit d'un kilo ! Néanmoins, pesées faites de façon régulières, on constate une moyenne effective du poids des cartables d'environ 5 kg ; ce qui nous positionne dans les établissements qui parviennent à respecter la circulaire du 10 % maximum du poids de l'élève.

Direction : et dans le domaine des compétences acquises par les élèves ?

Jean-Jacques Barbaroux : c'est un des apports majeurs. Qu'il s'agisse de produire des documents numériques ou de les partager, les compétences sont bien supérieures au niveau généralement attendu pour la compétence 4 du socle commun. À titre d'exemple, la visite

d'une entreprise en DP3 donne lieu à des photographies et une interview pendant la visite elle-même ; puis à la rédaction du compte rendu durant le retour en bus ; et enfin à la mise en ligne dès le retour au collège où l'élève récupère sa connexion wifi.

Les tablettes permettent une réactivité pédagogique qui n'est plus limitée par la réservation d'une salle informatique. C'est justement cette réactivité qui génère un usage quotidien, lequel développe l'acquisition des compétences.

Mais il y a également d'autres compétences induites par ces usages : l'aisance à l'oral, le développement de l'esprit critique, ou le respect de la propriété intellectuelle. En effet, ce sont des éléments beaucoup plus travaillés, et repris dans plusieurs matières : le diaporama élaboré par l'élève en histoire des arts est exposé à l'oral. Comme il reprend des œuvres, l'élève est contraint de citer ses sources, mais également d'en vérifier la pertinence ainsi que la fiabilité du site utilisé. L'évaluation de ces compétences est difficilement comparable

à celles d'autres élèves puisque nous n'avons plus d'élèves sans tablette qui pourraient servir d'échantillon témoin. Néanmoins, on constate sur l'épreuve orale d'histoire des arts du DNB, que nos élèves acquièrent des points sur ces mêmes critères. De même, les visites d'IA-IPR lors des inspections attestent de cette véritable expertise de nos jeunes dans la qualité des productions, en arts plastiques, en histoire-géographie ou même en programmation, qui ne fera partie intégrante des futurs programmes qu'à compter de la rentrée de septembre 2016.

Direction : avez-vous pu observer des conséquences au sein des équipes pédagogiques ?

Jean-Jacques Barbaroux : en effet, ces tablettes ont impulsé une certaine dynamique entre les adultes. Les enseignants les plus experts ont formé les moins expérimentés. Si l'établissement compte au moins 3 formateurs académiques qui assurent à Bechet l'équipe de formation de base, on a pu voir également des professeurs stagiaires, titulaires du certificat informatique et Internet (C2I), former de plus anciens qui « traînaient la patte ». La professeure documentaliste a confirmé son rôle de véritable moteur entre les équipes, ou entre élèves et professeurs, puisqu'elle anime des ateliers de recherche numérique, de production, ou de formation. C'est également elle qui prend en charge une partie de la méthodologie comprise dans l'accompagnement personnalisé (AP) des 6^e ; et qui, de ce fait, se trouve à la croisée des apports disciplinaires et méthodologiques. Enfin, les innombrables difficultés techniques rencontrées au quotidien, ont imposé une communication permanente entre les professeurs, avec le « conseiller TICE » de l'établissement, l'équipe de direction, la vie scolaire ; la loge, le facto, etc.

Direction : votre projet semble idyllique. Aucun problème, aucun frein ?

Jean-Jacques Barbaroux : si. Les premières difficultés sont d'ordre technique et relèvent du « dimensionnement des tuyaux » de débit internet. Nous avons commencé il y a 4 ans avec un débit de 10 mégabits par seconde, très important pour l'époque. Cette année, après plusieurs comités de pilotage qui ont constaté l'insuffisance de ce débit, nous

venons de passer à 40 mégas. Bien évidemment, grâce à cela les usages pédagogiques vont encore évoluer et nous risquons d'avoir besoin des 100 mégas d'ici 2 ans... avec les coûts que cela représente et qui soulèvent chaque fois des hésitations chez nos fournisseurs (le département) et des incertitudes chez les enseignants. S'il est indispensable de prévoir un surdimensionnement des débits de connexion, il est également impératif que la pédagogie soit pilotée par un comité qui s'interroge en permanence sur la façon de positionner les usages pédagogiques en priorité sur la consommation.

La deuxième catégorie de difficultés relève des éditeurs de manuels qui, à ce jour, ne jouent pas le jeu d'un développement concerté avec notre institution, mais se placent dans un rapport de force à but commercial. Les manuels numériques sont lourds, chers, et compliqués dans leur mise en place. À titre indicatif, une licence annuelle pour un manuel numérique s'élève à environ 5 euros. Cela signifie qu'en 4 années scolaires on aura dépensé 20 euros pour un élève, ce qui est à peu près le coût d'un manuel papier qui dure, lui, en moyenne, 6 à 8 ans. Il y a donc de fait un surcoût de 50 à 100 % pour les manuels numériques par rapport aux manuels papier !

De plus, les éditeurs délivrent des licences par année scolaire, allant du 1^{er} septembre au 31 août. Or, le temps de recevoir les codes, de mobiliser les équipes techniques, de vérifier tous les paramètres, il faut au minimum 2 à 3 semaines pour installer les licences sur les tablettes à la rentrée de septembre. Si l'on rajoute que ces mêmes tablettes nécessitent d'être ramassées en juin pour leur maintenance, cela représente un minimum de 4 à 6 semaines sans outil de travail pour les professeurs et les élèves. Pour remédier à une partie de ces difficultés, notre établissement se positionne progressivement sur le créneau des ressources pédagogiques gratuites, avec l'aide, entre

autres, du réseau Canopé ou d'éditeurs comme « Le Livre Scolaire ». Il s'agit d'un axe nouveau qui nécessite un pilotage fort et une concertation en comité de pilotage. Mais ces choix génèrent une fois encore de l'agacement d'une partie des équipes pédagogiques. Les professeurs qui ont déjà beaucoup donné pour se former, pour dépasser les difficultés techniques, ou pour combler les vides pédagogiques générés par les pannes techniques de tablettes, se retrouvent encore en butte à des questions budgétaires, qui sont toujours un sujet sensible et susceptible de mettre à mal la communication autour du projet.

Direction : justement du point de vue de l'implication humaine, a-t-on une idée de l'investissement nécessaire pour ce type d'organisation pédagogique ?

Jean-Jacques Barbaroux : c'est, en effet, le dernier frein de poids dans le développement, son coût humain important. D'une part, parce que la gestion quotidienne des tablettes nécessite un personnel technique disponible. On sait que la maintenance d'un réseau d'une centaine de postes fixes mobilise quasi-

ment ½ ETP prélevé dans chaque établissement sur la dotation d'AED. Avec les tablettes, ce ne sont pas 100 postes mais 450 qui sont à maintenir, et non pas 7 heures par jour mais une dizaine environ puisque les élèves continuent de travailler avec à domicile. Le collègue Sidney Bechet a résolu une partie des difficultés en puisant dans les IMP, mais aussi en inventant des solutions inédites comme la formation d'assistants de maintenance parmi les élèves, ou en prenant en stage des élèves issus de l'IUT d'informatique ; ces ressources s'ajoutent à un personnel mis à disposition par le département à hauteur de 2 jours par semaine. Cette inventivité à moyens constants use les personnels et sera difficile à généraliser à d'autres établissements.

D'autre part, parce que la posture enseignante est longue à faire évoluer, elle place le professeur dans une ère nouvelle où il n'est plus le détenteur du savoir mais l'architecte de sa structuration dans les schémas de développement de l'élève. Elle nécessite donc une véritable remise en cause vers une pédagogie plus active visant la « classe inversée ». Cette évolution ne pourra pas s'effectuer



sans un accompagnement fort des équipes par les corps d'inspection, ce dont nous n'avons pas véritablement bénéficié à Bechet où nous avons beaucoup « bricolé à l'interne ».

Enfin, parce que les familles se retrouvent, elles aussi, dans une situation nouvelle où les enfants sont plus performants que la génération précédente. Même si nous avons contribué à former les familles, le soir, dans un café numérique des parents (initiative inscrite au concours « Impulsion 2016 » de l'innovation administrative), même si nous avons travaillé d'arrache-pied pour leur faire passer de l'info au quotidien, il reste encore beaucoup de familles qui ne sont pas en mesure d'accompagner leurs enfants ou qui ne comprennent même pas l'énoncé des difficultés sur lesquelles ils butent, voire qui n'ont pas la possibilité de prendre conscience que leurs « ados » leur racontent ce qu'ils veulent sur les tablettes. Ces familles risquent de perdre rapidement confiance dans l'école.

Direction : alors revient-on en arrière ou va-t-on de l'avant ?

Jean-Jacques Barbaroux : en conclusion, si la plus-value pédagogique est qualitativement constatée, elle demeure encore difficilement quantifiable. De grosses difficultés persistent et les équipes sont encore mal outillées ou pas assez accompagnées pour les dépasser. Si nous ne surmontons pas très rapidement ces écueils, la massification des tablettes, qui devait contribuer à lutter contre les inégalités, sera un paramètre supplémentaire de son amplification. □

*Propos recueillis par
Marianne VIEL
Secrétaire permanente
marianne.viel@snpden.net*



L'avancée d sur le calen

L'article R. 231-8 du Code de l'éducation prévoit la possibilité de créations de commissions spécialisées autres que celles qui préparent les séances du Conseil supérieur de l'Éducation (CSE). C'est dans ce cadre, et à la demande de la FCPE, qu'une commission spécialisée « calendrier scolaire », composée de 36 membres dont le SNPDEN, a été mise en place avec les objectifs suivants :

- réfléchir à la durée et à l'équilibre de l'année scolaire, ainsi qu'au nombre et à la périodicité des vacances scolaires. Les propositions de la commission seront présentées au CSE ;
- la commission ainsi constituée procède à des auditions, afin que ses travaux tiennent compte de l'ensemble des enjeux sociétaux, éducatifs et économiques qu'il est nécessaire d'intégrer et sur lesquels il est nécessaire de s'appuyer pour l'élaboration du calendrier scolaire.

Un sujet a l'air de faire rapidement consensus au cours des deux premières réunions : l'alternance 7/2 (7 semaines de cours/2 semaines de vacances), ainsi que la question du zonage. Sommes-nous favorables au zonage sur toutes les vacances ? Doit-on créer deux zones, trois zones, ou supprimer les zones ?

Est évoquée aussi la différenciation entre le premier et le second degré. Doit-on construire deux calendriers différents avec l'hypocrisie actuelle des fausses 36 semaines au collège et au lycée, plus réalistes dans le premier degré.

Ainsi que l'a fait remarquer le SNPDEN, le problème principal n'est pas 36 semaines mais qu'est-ce que l'on fait de ces 36 semaines ? Les examens organisés de-

es réflexions drier scolaire



Lysiane GERVAIS
Secrétaire nationale
éducation & pédagogie
ly.gervais@yahoo.fr

puis février jusqu'au 10 juillet sont une désorganisation pour tous. À quand un examen du baccalauréat allégé avec la prise en compte d'un contrôle continu plus important ?

Même si des questions socio-économiques se posent de façon parfois prégnante qu'on ne peut écarter d'un revers de main, l'intérêt des élèves doit être, avant tout, notre principal guide.

Ces dernières années, nous avons fait quelques microprogrès, puisque les vacances de la Toussaint s'étendent désormais sur deux semaines pleines. Il s'agit d'un progrès, avec un premier trimestre davantage équilibré. Le pont de l'Ascension a également été banalisé sur tout le territoire et cela évite beaucoup de problèmes puisque 50 % environ des élèves étaient présents sur ce temps en classe. Lors de la troisième réunion, la commission calendrier a auditionné René Clarisse, maître de conférences en psychologie sociale à l'université de Tours qui

s'intéresse à la rythmicité endogène au niveau cognitif et aux effets des facteurs exogènes sur les jeunes.

Pour le chercheur, la régularité est un des points les plus importants en matière de rythmes : de la constance jour après jour, nuit après nuit, car elle permet à nos rythmes de se REcaler. La régularité est un synchroniseur.

Parce que l'augmentation du nombre de journées de travail va avoir une incidence sur l'organisation de l'année, le choix pour l'école avait été fait du fameux « 7/2 » en 1980.

Au bout de 7 semaines en effet, on constate un défaut d'attention important car un adolescent ajuste son rythme de sommeil sur quatre/cinq jours en



moyenne. Deux semaines vagues sont un format minimum pour la récupération et favorisent un temps d'oubli du réveil du matin ainsi qu'un oubli des attentes liées à l'apprentissage scolaire (école ou famille). La désynchronisation s'opère et une re-synchronisation sur le temps des vacances avec un sommeil naturel et un réveil non provoqué.

Le sommeil est un vrai enjeu de santé publique. Il facilite l'attention et joue favorablement sur les comportements sociaux. Or le chercheur fait le constat de $\frac{3}{4}$ d'heure de sommeil perdus pour les enfants actuellement. Les parents travaillent et subissent un temps de transport parfois important qui nécessite de lever les enfants tôt, mais ils ne sont pas toujours conscients de cette nécessité.

C'est la raison pour laquelle, il est très important de faire de la prévention auprès des parents et des adolescents. D'autant qu'en la matière, la norme n'existe pas et certains enfants ont besoin de plus de sommeil que d'autres. Pour connaître le rythme de chacun, il convient de l'évaluer à chaque période de vacances justement, quand il n'y a pas d'école.

Une autre problématique présentée par René Clarisse, est celle du territoire et de la différence ville/campagne avec des temps de transport importants. Au-delà de 45 minutes de transport, les études montrent qu'il y a plus d'échec scolaire. Aussi, pour les adolescents, les écrans

lumineux retardent la production de mélatonine, hormone de sommeil, et contribuent à un endormissement plus tardif et une attention moindre le lendemain. Le chercheur souligne aussi l'importance de la pause méridienne. Entre 13 et 15 heures, adultes et enfants sont moins performants.

À partir de ses travaux, le chercheur donne son avis sur le calendrier 2016/2017:

- 1^{re} période en octobre: 7/2 et toutes les zones en même temps, c'est très bien;
- 2^e à Noël: 6,5 semaines plus tard, c'est très bien mais les vacances ne sont guère récupératrices. On observe de nombreuses désynchronisations en période de Noël, donc les enfants repartent fatigués à l'école;
- 3^e en février: 5 semaines/6/7; problème de rythmes pas assez/bien/trop, mais la longueur des vacances convient;
- 4^e au printemps: 2 semaines de vacances mais l'intervalle de 6 semaines entre deux vacances est trop court;
- vacances d'été qui interviennent après 10 semaines travaillées: ça ne va plus!

Comment faire alors? Quels seraient les bons rythmes, quelles hypothèses de travail? Des vacances en mai? Décaler les vacances d'été d'une semaine ou plus? Plus de zonage? 3 semaines de vacances en décembre qui décaleraient du coup toutes les autres de façon équilibrée?

Un calendrier scolaire pour qui?

En fait, la grande question est pour qui aménage-t-on le calendrier scolaire? Les élèves, le tourisme? Aussi, et c'est un point fondamental, le rythme des vacances est indissociable des rythmes jour/semaine, il faut envisager les vacances globalement sinon cela ne sert à rien.

Au collège, au lycée, on ne peut pas faire abstraction des effets de la puberté sur les rythmes du sommeil et, par conséquent, sur les apprentissages.

Enfin, pour René Clarisse, le rythme de 4,5 jours est, sans conteste, le meilleur rythme pour le 1^{er} degré: toutes les études le montrent!

À l'issue de la quatrième rencontre, les points d'accord entre les différents participants à cette commission sont:

- consensus parfait sur un calendrier sans zonage, 7/2 absolu bien qu'irréaliste;
- accord sur la notion de 7 (+ ou -1)/2;
- non zonage des vacances de la Toussaint;
- vacances débutant en semaine pleine: sinon problème de désynchronisation, sauf cas exceptionnels (1 fois tous les 7 ans);
- vacances de Noël sans zonage démarrant juste avant le 25 pour se prolonger un peu après le 1^{er} janvier pour avoir le temps de se reposer;
- vacances d'été 8 semaines;
- calendriers uniques école/collège/lycée;
- 2 zones plutôt que 3. □



VOTRE ESPACE D'EXPRESSION

L'actualité vous interpelle ?
Un article vous donne envie de réagir ?

Direction vous donne la parole. Vous êtes syndiqué, actif ou retraité, faites-nous partager votre réflexion sur l'exercice du métier, sur votre carrière, sur les évolutions du système, sur votre vision de la vie syndicale...

Merci d'adresser vos contributions à Marianne Viel, permanente au SNPDEN marianne.viel@snpden.net et, pour nous faciliter la tâche, de préférence en texte (Times 12), sans mise en forme ou mise en page.

Les propos exprimés dans cette tribune libre n'engagent que leur auteur.

« Laissez-nous travailler, tout le monde le dit ! »



Donnatelle POINTERAU
Provisseure honoraire
Académie de Paris

L'ADAPTATION DES ORGANISATIONS SCOLAIRES AUX ÉVOLUTIONS (OU PAS !)

« Les environnements des organisations étant aujourd'hui caractérisés par la complexité, le changement et l'incertitude, les organisations publiques comme l'école ou les structures scolaires ne peuvent plus se gérer ou fonctionner comme par le passé. Pour faire face à ces nouveaux contextes, il importe donc que les structures organisationnelles relatives à l'école évoluent. Le modèle bureaucratique avait ses raisons d'être durant les périodes de stabilité, de croissance ou de certitudes établies. Cependant, de nouvelles tendances socio-économiques se sont imposées et remettent en cause le caractère idéal du modèle du fait des nombreux dysfonctionnements qu'il engendre » (UNESCO, rapport sur les nouvelles compétences des chefs d'établissement 2008).

Le modèle bureaucratique est aujourd'hui critiqué par la plupart des théoriciens actuels du management, même si nombre d'organisations témoignent encore de leur attachement à cette forme.

Dans le domaine de l'enseignement, cette intériorisation constitue un frein à l'innovation et au changement et provoque surtout le malaise et les difficultés auxquels ont à faire face, à la fois, les chefs d'établissement, mais également les enseignants.

Les défis et enjeux auxquels le monde de l'éducation est confronté aujourd'hui supposent une capacité au changement. Or, tout changement ne progresse que si la logique bureaucratique aussi bien que la logique professionnelle cèdent le pas à des logiques organisationnelles plus souples et adaptatives; logiques qui sont mieux à même de faire la part du besoin d'autonomie, accompagné de ses nouvelles facettes: responsabilité collective, coopération, collaboration et développement de la qualité.

Dans ce mouvement, des travaux américains et français mettent en avant l'incontournable dimension humaine de l'organisation et proposent d'autres formes possibles d'organisation et d'autres logiques de fonctionnement. Parmi celles-ci, certaines encore en train d'émerger, renvoient à des formes de management faisant référence à une régulation des relations de travail basées sur le mode de la « coopération professionnelle ». S'intéressant entre autres à la question « comment les organisations se structurent-elles pour s'adapter à leurs besoins? », elles mettent en exergue l'importance du comportement des acteurs et notamment le rôle du *leadership*. Certaines recherchent proposent cinq catégories: la structure simple, la bureaucratie mécaniste, la bureaucratie professionnelle, la structure en département et « l'adhocratie ». Pour Mintzberg, le modèle « adhocratique » est à l'évidence la structure *ad hoc* qui doit prévaloir dans des environnements turbulents⁽¹⁾ et pour cela la confiance au local est un présupposé. Tout cela paraît simple, n'oublions pas qu'il s'agit là d'une approche théorique, mais qui peut mettre en perspective notre pratique.

UN MANQUE DE COHÉRENCE INSTITUTIONNELLE

« Malgré la décentralisation et la déconcentration, l'Éducation nationale n'a pas encore totalement rompu, dans son fonctionnement quotidien, avec les pratiques d'une organisation administrative et politique historiquement verticale et autoritaire qui a beaucoup perdu

en efficacité. À cette perte de sens et à cette organisation administrative dysfonctionnante, s'est ajoutée une action publique désordonnée, mise en place exclusivement sur le court terme et avec pour seule cohérence d'être développée autour d'un mode de management techniciste (pilotage par les résultats, tableaux de bord, etc.), peinant à considérer l'ensemble des acteurs à associer, notamment les collectivités territoriales. Les injonctions, irréalisables à cause de la non-adéquation entre les moyens, et les objectifs, ou irréalisables dans les formats organisationnels actuels, ainsi que les injonctions contradictoires se sont multipliées. Les dispositifs scolaires se sont empilés sans succès au fil des années (voir tous les programmes autour de l'aide personnalisée ou du soutien aux élèves en difficulté). Mais plus grave encore, les écarts entre les principes affichés et les réformes présentées sont devenus légion » (rapport sur la refondation de l'école 2012).

L'impression d'un manque de cohérence et de contradiction dans les politiques, celle d'un manque de clarté du pilotage académique et d'un manque de confiance dans les établissements sont très prégnantes chez les chefs d'établissement. Ce qui est en cause n'est pas la politique menée, mais la façon de fonctionner. « La différenciation des pratiques nécessaire pour améliorer concrètement les performances des établissements ne peut être obtenue que si les pouvoirs organisateurs parviennent à transformer leurs relations avec les chefs d'établissement en concentrant leur action sur un petit nombre de points essentiels » (rapport de l'UNESCO).

Tout cela ne facilite pas la tâche des chefs d'établissement, dans l'accompagnement de leur projet, par-delà l'extrême diversité des établissements en fonction de leur taille, de leur localisation, du contexte sociologique, du



personnel affecté et cela a accentué la difficulté à faire percevoir au-delà des différentes réformes éducatives, la tendance générale de l'évolution du système éducatif depuis 30 ans ainsi que ses substrats théoriques.

Comme l'écrit Anne Barrère dans une étude sur les chefs d'établissement au travail⁽²⁾ : « Dans un univers scolaire souvent dénoncé pour des défauts d'adaptabilité et de souplesse, les chefs d'établissement sont dans l'ensemble plus post-bureaucratiques que leur hiérarchie et sans doute que bien des enseignants. Mais la description analytique de leur travail permet de comprendre à la fois leur adhésion d'ensemble à une culture du changement et les tensions qu'ils rencontrent au quotidien ».

Les enjeux résident dans la capacité de l'institution à réussir à changer son approche des EPLE pour nous permettre de changer notre propre approche à l'intérieur des établissements. Notre travail risque de se vider progressivement de son sens, si l'établissement ne parvient pas à adopter une démarche collective, dans l'EPLE et entre l'EPLE et les cadres du système. Cette démarche doit être fondée sur des objectifs clairs, réalistes et réduits, et des dispositifs de concertation. Plus l'organisation est bureaucratique, chacun se réfugiant dans son espace et ses missions plutôt que de traiter les problèmes, moins l'établissement

évolue. Au contraire, les initiatives des personnels au cœur de l'établissement pour identifier et résoudre les vrais problèmes produisent des développements de savoirs, de structures et de pratiques. Les pratiques bureaucratiques et l'empilement des consignes ont au contraire pour effet, la démotivation, la défiance et l'opposition des enseignants.

Force est donc de constater l'existence de logiques additives, entre des routines du passé et des modes nouveaux d'organisation, qui sont à prendre en compte dans un management de transition et invite à la patience mais aussi à la fermeté des convictions et à la détermination à les faire entendre.

Encore une fois, le SNPDEN, par ses actions, sa ténacité dans les négociations et la qualité de sa réflexion, se trouve à l'avant-garde de l'évolution du métier. □

1 L'« adhocratie » se caractérise en effet par la présence d'équipes aptes à collaborer à des projets spécifiques en fonction des besoins et capables de fonctionner librement et de manière transversale dans l'organisation. Les règles de l'organisation *ad hoc* sont définies en fonction de la nature des questions à résoudre, lorsque la structure et la division du travail demeurent flexibles. Quant à l'affectation des tâches, elle varie selon la quantité et la nature des problèmes à résoudre, la capacité et la volonté des acteurs de se mobiliser pour un projet et selon les ressources locales existantes.

2 A. Barrère, « Les chefs d'établissement au travail », TFE, n° 2, 2008.

Ouvrages parus

ATLAS DES RISQUES SOCIAUX D'ÉCHEC SCOLAIRE L'EXEMPLE DU DÉCROCHAGE, FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DOM

Cereq, 2^e éd. augmentée, août 2016,
160 pages.

Enrichie par des éléments inédits sur les départements d'Outre-Mer, cette édition, après celle de 2014, permet de mesurer les effets de la crise économique et sociale à partir du recensement de 2011.

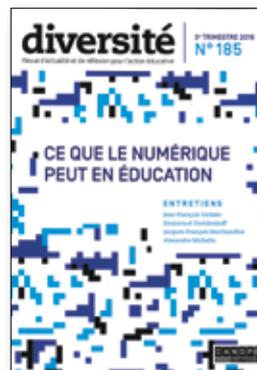


L'observation à la loupe des spécificités de chaque académie et de leurs disparités internes en matière de risques sociaux et de décrochage scolaire, se fait à partir d'indicateurs de contextes territoriaux combinant les variables susceptibles d'agir sur l'échec scolaire et l'orientation des élèves: le niveau de revenu des ménages, le chômage et la précarité en emploi, le niveau de diplôme des parents, le fait de vivre dans une famille monoparentale, le nombre d'enfants, les conditions de logement. L'atlas souligne l'importance du rôle du territoire dans la reproduction sociale. Reposant

sur des données déjà anciennes (2011), il se révélera utile pour mettre en place une politique de lutte contre le décrochage renforcé sur sa partie pré-

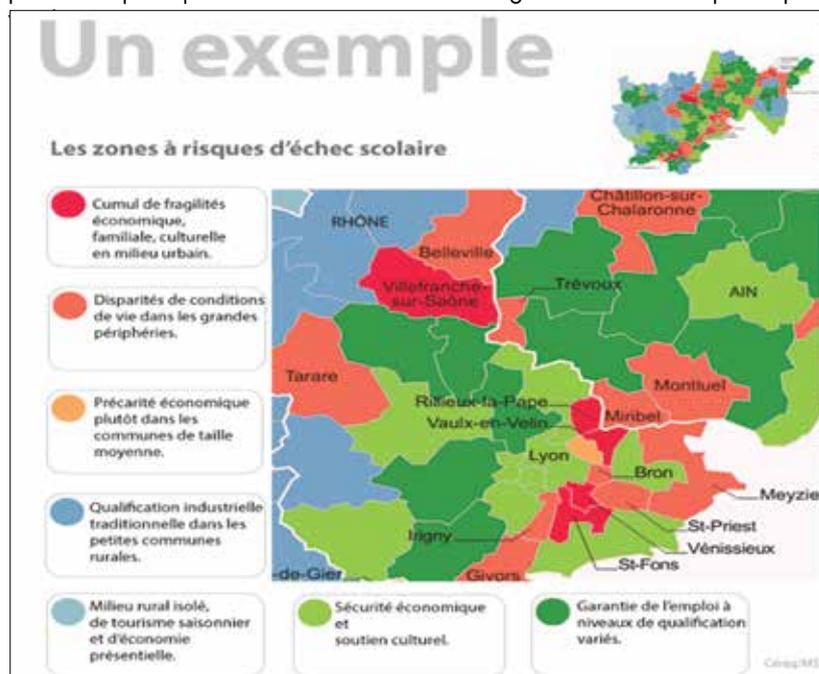
CE QUE LE NUMÉRIQUE PEUT EN ÉDUCATION

Canopé, revue *Diversité*, 3^e trimestre 2016,
200 pages.



La revue aborde avec des contributions diverses augmentées de témoignages et autres entretiens, la question du numérique sous des thématiques croisées: « le numérique et la lutte contre les inégalités »; le numérique comme outil ou moyen pour « s'informer, comprendre et décrypter »; « le numérique pour la réussite et l'insertion des jeunes ». Car si les enjeux sont connus, le numérique nous amène chaque jour à remettre en question nos manières de voir la transmission des savoirs et des compétences dans l'école ainsi que notre façon d'appréhender notre rapport au savoir, notre rapport à soi, aux autres et au monde.

Quid de la fracture numérique? Balayée? Non. Le numérique reste, à l'image de la société et de ses inégalités, marqué par des fractures relatives à ses différents usages et appropriations. Le numérique peut se révéler, si ce n'est une aubaine, un levier pour lutter contre les inégalités au moins éducatives. Mais une analyse lucide des usages reste un impératif notamment pour assurer la formation des jeunes au décryptage de l'information et à la protection de leurs données personnelles. Dans certains territoires, le numérique est un outil ou le support de la réussite et l'insertion des jeunes. Ce *Diversité* relate des échecs comme des succès. Un numéro utile pour diffuser les bonnes pratiques.



LES BLAGUES À PISA
LE DISCOURS SUR L'ÉCOLE
D'UNE INSTITUTION INTERNATIONALE

Le Croquant, Daniel Bart et Bertrand Daunay, juin 2016, 132 pages.



Les résultats du Programme international de suivi des acquis des élèves (PISA), lancé en 2000 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), donnent toujours lieu à un emballement médiatique et des commentaires politiques engagés pour ne pas dire enrégés. Pourtant, combien de politiques et journalistes ont fait une lecture attentive des textes du PISA ? Les deux enseignants-chercheurs en didactique à l'université de Lille signent ici un court et original essai, qui vise à « pointer... ce qui dans le fonctionnement de ce discours semble arrogant » et faire découvrir les curiosités, contradictions et bizarreries émaillant à la fois le discours du PISA, mais aussi, plus embêtant (?), les tests auxquels sont soumis les élèves. Un petit livre intéressant qui vient dénoncer « [...] le PISA [...] avec une assurance institutionnelle qui lui donne un sentiment d'autorité naturelle, se fait prescripteur en matière de programme d'enseignement et de politique publique, voire juge des principes économiques, moraux, politiques touchant à l'éducation... ».

**COMMENT VIVRE ENSEMBLE
QUAND ON NE VIT PAS PAREIL ?**

La Ville brûle, collection Jamais trop tôt, ouvrage collectif, illustration Étienne Lécroart, mai 2016, 64 pages.

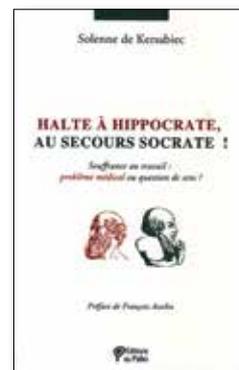


Sociologues, anthropologues, historien, politologue et philosophe se sont rassemblés pour composer, avec le dessinateur Étienne Lécroart, ce nouvel opus de la maison d'édition « La Ville brûle ». Ce livre s'appuie sur l'expérience « Anthropologie pour tous » menée au lycée Le Corbusier d'Aubervilliers qui compte des jeunes et des adultes originaires de 70 pays différents, expérience relatée dans un article publié dans *Direction* 236. 70 pays différents, c'est autant de cultures, de traditions et de visions du monde. Qu'est-ce que l'anthropologie ? Des cultures différentes disent-elles toujours des choses différentes ? Qu'est-ce que la mémoire collective ? Pour s'intégrer à une nouvelle culture, faut-il remettre la sienne en cause ? Voici, en synthèse, 20 questions pour faire le tour du sujet du vivre-ensemble, de la culture et des mythes, construites à partir d'échanges avec les lycéens. Pour tous, à partir de 11 ans, y compris enseignants et parents, pour aiguïser l'esprit critique et poser les bases d'une réflexion plus que jamais indispensable.

**HALTE À HIPPOCRATE,
AU SECOURS SOCRATE !**

SOUFFRANCE AU TRAVAIL : PROBLÈME MÉDICAL OU QUESTION DE SENS ?

Palio, Solenne de Kersabiec, juin 2016, 210 pages.

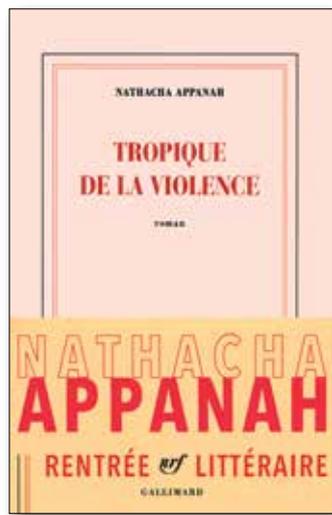


Sujet d'actualité, la souffrance au travail est tenue pour une pathologie, avec sa résolution : redonner la santé physique et psychique. Pour Solenne de Kersabiec, philosophe, à l'origine enseignante, puis formatrice en entreprise, cette méthode apaise les tensions, mais ne résout pas les problèmes au fond. La raison est simple : l'homme ne peut se contenter de vivre en bonne santé, il a aussi besoin que sa vie ait un sens. Enrayer les risques psychosociaux impose donc de redonner du sens au travail là où il fait défaut, de mettre le travail en perspective avec un questionnement philosophique plutôt qu'une approche thérapeutique. Dans un style accessible à tous, l'auteur montre que face à la souffrance au travail, les réponses d'Hippocrate ne suffisent pas : il est indispensable d'aborder les problèmes à leur source, en suivant la démarche ouverte par Socrate, redéployer l'homme dans toutes ses dimensions (besoin de relations humaines de qualité, ouvrir un espace de liberté extérieur au travail, repenser la liberté individuelle...).

Une précision

Des guillemets ont « sauté » dans le texte où Jean-Michel Baudoin témoignait sur l'exercice du métier à Mayotte publié dans le numéro 241 de *Direction*. L'extrait cité reproduit ci-après est signé Nathacha Appanah, journaliste et romancière mauricienne qui écrit sur la pauvreté et la violence sur l'île de Mayotte. Il a été publié dans *Libération* en avril dernier.

« En avril, en pleine grève générale pour une « *égalité réelle avec l'Hexagone* », des bandes d'adolescents sont sortis à la nuit tombée pour caillasser maisons et voitures. Récemment, ce sont des « *coupeurs de route* » qui ont sévi. Des jeunes, encore, souvent armés de coupe-coupe et de pierres, ont érigé des barrages avec des troncs d'arbres et des branchages pour racketter et agresser les automobilistes. Dans un climat délétère et angoissant, l'État a envoyé des renforts de la police et de la gendarmerie, et a intensifié les reconduites à la frontière. Est-ce assez pour rattraper ce territoire à la dérive ? Est-ce trop tard ? »



Avec son dernier ouvrage « Tropique de la violence », Nathacha Appanah participe au Goncourt des lycéens cuvée 2016. À suivre...

Marianne VIEL
Secrétaire permanente
marianne.viel@snpden.net

Nos peines

Nous avons appris, avec peine, le décès de :

Claude ARROS,

principal honoraire du collège de la grande métairie, PLOUFRAGAN (académie de Rennes)

André GAUTHIER,

proviseur honoraire du lycée Condorcet, PARIS

Lucien FERNANDEZ,

principal honoraire du collège des Célestins à VICHY (académie de Clermont-Ferrand)

Pierre MAUBOUSSIN,

principal honoraire du collège Cadou, SAINT-BRÉVIN-LES-PINS (académie de Nantes)

Emmanuel MEUNIER,

principal honoraire du collège le Hameau, BERNAY (académie de Rouen)

Michel PETINGER,

principal honoraire du collège Littré, BOURGES (académie d'Orléans-Tours)

Claude VALLET,

principale honoraire du collège Henri Dunant, COLOMBES (académie de Versailles)

Nous nous associons au deuil des familles.